PLAN DE GESTION
de la zone côtière des îles Urok
(Formosa, Nago & Chediã)

2004 – 2008

Réserve de Biosphère de l'archipel de Bolama/Bijagós

Guinée-Bissau

Bissau, novembre 2003

Justino BIAI
Pierre CAMPREDON
Mathieu DUCROQ
Augusta HENRIQUES
Aristides Ocante da SILVA

En mémoire de :

Iussuf,
jeune pêcheur du village d'Acoco, sur l'île de Formosa,
qui personnalisa le nouveau dynamisme des communautés des îles d'Urok.
Iussuf fut le Président du Comité de gestion et de crédit pour la pêche et contribua grandement à la définition et la mise en place des règles consacrées dans ce Plan de Gestion.

François Cuq,
Directeur du Laboratoire Géosystèmes – CNRS, qui éclaira avec son intelligence, son dynamisme et son engagement, le processus qui conduisit à la création de la Réserve de Biosphère de l'archipel Bolama/Bijagós.
François mis en place les bases du système d'information géographique en Guinée-Bissau, dans le cadre duquel il fut possible de réaliser la cartographie de l'archipel et le zonage du complexe d'Urok.

Photos de : Jean-François Hellio & Nicolas Van Inguen

Sommaire

1. Introduction ..... P. 4
2. Description générale de l'archipel des Bijagós ..... P. 6
2.1. Aspects physiques ..... P. 6
2.2. Les principaux ensembles naturels et leurs ressources ..... P. 6
2.2.1. Les estrans sablo-vaseux et la mangrove ..... P. 6
2.2.2. L'estran sableux ..... P. 6
2.2.3. Les palmeraies ..... P. 9
2.2.4. Les savanes ..... P. 9
2.3. L'organisation sociale de la communauté Bijagó ..... P. 9
2.4. L'utilisation traditionnelle de l'espace ..... P. 12
3. La Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagós ..... P. 14
4. Les îles Urok ..... P. 16
4.1. Description de la zone côtière ..... P. 16
4.2. L'intérieur et les systèmes traditionnels de production ..... P. 21
4.3. L'importance socio-économique des ressources côtières ..... P. 24
5. Tendances récentes dans l'exploitation des ressources de la zone côtière ..... P. 27
6. Le processus de planification de la zone côtière et marine ..... P. 30
6.1. Le premier contact de Tiniguena avec Formosa ..... P. 30
6.2. Activités et philosophie de l'intervention ..... P. 30
6.3. Le projet Pêche artisanale ..... P. 31
6.4. Les étapes préparatoires au Plan de Gestion ..... P. 33
7. Le Pan de Gestion des îles Urok ..... P. 35
7.1. Les objectifs ..... P. 35
7.1.1. Objectif général ..... P. 35
7.1.2. Objectifs spécifiques ..... P. 35
7.2. Hypothèses pour la réussite du Plan de Gestion ..... P. 35
7.3. Règles d'accès et d'utilisation des ressources côtières et marines ..... P. 36
7.3.1. Règles générales ..... P. 36
7.3.1.1. Délimitation du territoire d'Urok ..... P. 36
7.3.1.2. Règle d'utilisation pour l'ensemble du territoire côtier et marin d'Urok ..... P. 36
7.3.2. Zonage et règle spécifiques d'accès aux ressources ..... P. 37
7.3.2.1. Zonage du territoire d'Urok ..... P. 37
7.3.2.2. Règles spécifiques d'accès et d'utilisation dans les trois zones ..... P. 37
7.3.3. Principe de réciprocité ..... P. 39
7.4. Organes de gestion et de suivi du Plan de Gestion ..... P. 39
7.4.1. Les organes de gestion ..... P. 39
7.4.1.1. Les Comités de Gestion villageois (CGT) ..... P. 39
7.4.1.2. Assemblées Insulaires (AI) ..... P. 40
7.4.1.3. Assemblée Générale Urok (AGU) ..... P. 41
7.4.1.4. Comité de Gestion Urok (CGU) ..... P. 41
7.4.1.5. Conseil des Doyens Urok (CAU) ..... P. 42
7.4.1.6. Comité Technique Urok (CTU) ..... P. 42
7.4.2. Système de surveillance et de contrôle ..... P. 43
7.4.2.1. Balisage et signalisation ..... P. 43
7.4.2.2. Surveillance ..... P. 44
7.4.2.3. Répression ..... P. 44
8. Mesure d'accompagnement et d'appui au développement ..... P. 45
8.1. Amélioration des revenus et de la qualité de vie des populations résidentes ..... P. 45
8.2. Appui à la mise en œuvre et au suivi du Plan de Gestion ..... P. 45
8.3. Animation socioculturelle ..... P. 47
8.4. Diffusion du modèle de gestion et de développement des îles Urok ..... P. 48

Bibliographie ..... P. 49
Annexes ..... P. 51

1. Introduction

L'économie de marché, la globalisation des échanges, la pauvreté, la concentration de populations toujours plus nombreuses sur le littoral et le développement des technologies ont conduit à une pression considérable sur les ressources de la zone côtière ouest-africaine. En quelques dizaines d'années des situations de pénurie endémiques ont fait leur apparition, en particulier là où les acteurs ont disposé d'une plus grande maîtrise technologique. Ces derniers ont été amenés, par la force des choses, à migrer vers des régions où les ressources sont encore abondantes et faiblement exploitées par les populations locales. L'archipel des Bijagós est l'une de ces régions. Il s'avère que l'archipel représente aussi une zone d'importance stratégique pour la Guinée Bissau : il représente en effet la principale zone de reproduction et de concentration des ressources halieutiques et recèle en même temps le plus fort potentiel touristique du pays.

L'archipel des Bijagós est également considéré comme une zone d'importance mondiale sur le plan des patrimoines naturel et culturel. Seul archipel deltaïque de la côte atlantique africaine, il abrite en effet une diversité biologique d'une richesse exceptionnelle, richesse préservée jusqu'à nos jours grâce aux modes de gestion appliqués traditionnellement par l'ethnie bijagó. C'est pour cet ensemble de raisons que l'archipel a été classé par l'UNESCO, à la demande des autorités de la Guinée Bissau, Réserve de biosphère en 1996.

Le zonage de la Réserve, effectué en collaboration avec les habitants de l'archipel, a permis d'identifier les milieux les plus sensibles, dénommés encore zones centrales. Certaines de ces zones centrales bénéficient d'un statut de protection particulier. Il s'agît des zones sacrées, classées de manière traditionnelle par les Bijagó, ainsi que du Parc National des Îles d'Orango et du Parc National Marin des Îles de Joao Vieira et Poilao, ce dernier ayant par ailleurs fait l'objet d'un "Don à la Terre" par la Guinée Bissau en 2001. Le complexe des îles de Formosa, Nago et Chediã également été identifié comme zone centrale de l'archipel, mais n'a pas disposé jusqu'à nos jours d'un statut de protection correspondant. Dans le cadre du processus de développement participatif et durable de l'île de Formosa, entamé par l'ONG nationale Tiniguena depuis 1993, les populations locales et les autorités traditionnelles ont exprimé leur souhait de voir adopter des mesures de protection des ressources côtières de l'ensemble de ces trois îles, dénommé Urok. Ceci à conduit Tiniguena à animer des négociations entre les résidents des règles de gestion, qui ont été expérimentées et améliorées de 2001 à 2003. Ces règles traduisent des mesures de protection de la zone côtière des îles d'Urok qui devront être présentées au gouvernement et progressivement mises en place.

Ces mesures, si elles sont acceptées par le gouvernement, devront permettre de conserver des échantillons parmi les plus riches du patrimoine, de maintenir un environnement sain et productif nécessaire à la régénération des ressources halieutiques, de freiner l'impact d'usagers allochtones en quête de nouvelles ressources, d'identifier de nouveaux modèles de développement durable capables de prendre en compte les spécificités des conditions nationales et sous-régionales et enfin d'accorder aux communautés des îles d'Urok une plus grande maîtrise de l'espace et du temps, maîtrise nécessaire pour évoluer à un rythme qui leur laisse la possibilité d'effectuer leur propre synthèse.

Le processus de planification ayant abouti au présent document s'est appuyé sur quelques principes de base dont nous citerons ici les plus importants. L'ensemble du processus est basé sur le principe de la cogestion où les différentes parties prenantes sont représentées et défendent leurs intérêts. Cette approche participative est reconnue aujourd'hui comme incontournable si l'on souhaite une appropriation du plan par les acteurs et leur implication dans sa mise en œuvre avec un minimum de conflits. La cogestion permet en outre de compenser la fragilité institutionnelle des départements de l'État qui rencontrent actuellement des difficultés à assurer leur présence dans les secteurs les moins accessibles du pays.

La dimension culturelle occupe une place centrale dans la gestion traditionnelle des ressources par les Bijagó. Les décisions relatives à l'utilisation de certains espaces ou à l'exploitation de certaines ressources sont prises par les *baloberos* (sages du village) lors de cérémonies à caractère religieux. D'autre part un certain nombre de ressources interviennent de manière spécifique lors des différentes cérémonies et sont donc réservées à cet usage. L'ensemble de ces règles repose sur une connaissance très profonde du milieu naturel dans lequel s'insère la société bijagó. Culture et nature forment ainsi un tout indissociable et se renforcent mutuellement. Considérant l'environnement comme un ensemble vivant, la culture bijagó s'oppose à une exploitation minière des ressources, préservant ipso facto la diversité biologique.

Le plan repose sur la nécessité d'accorder des droits d'accès exclusifs aux résidents des îles Urok. Ces derniers deviennent ainsi intéressés à la durabilité des ressources dans la mesure où ils en sont les bénéficiaires directs. Le soin particulier apporté à la gestion de la zone côtière, cruciale pour la reproduction des ressources halieutiques, profite directement aux pêcheurs situés à l'extérieur du système ainsi qu'à l'économie nationale. Cette bonne gestion a pour effet de maintenir des conditions optimales à la conservation des espèces patrimoniales d'intérêt national et international.

La démarche du plan de gestion s'est inspirée en grande partie de l'approche pionnière suivie par le ministère des Pêches dans le cadre du Rio Grande de Buba. Ayant

donné des résultats très probants, cette expérience a débouché sur la promulgation d'un décret du Ministre des Pêches et a permis d'introduire le concept de territoire sensible d'intérêt particulier au sein du Règlement de la Pêche Artisanale (Ministère des Pêches, 1997). Les propositions incluses dans le plan de gestion sont donc en cohérence avec la politique nationale.

L'initiative des îles d'Urok contribue à explorer de nouveaux modèles et peut servir d'exemple dans le cadre de l'archipel, mais aussi à l'échelle de l'Afrique où les Aires de Gestion Communautaire sont considérées comme une des voies les plus prometteuses pour la gestion des espaces sensibles et des ressources renouvelables. La Guinée Bissau fait ainsi partie d'un ensemble d'initiatives semblables menées dans le cadre du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine d'Afrique de l'Ouest – PRCM sur la base d'une stratégie régionale qui a reçu l'appui des Ministres en charge des Pêches et de l'Environnement des pays de la sous-région (Anon., 2003). La vision globale exprimée par la stratégie est ainsi exprimée : « un réseau cohérent d'Aires marines protégées en Afrique de l'ouest, géré par des Institutions fortes, de façon participative, et qui valorise la diversité naturelle et culturelle, contribuant au développement durable de la région ». C'est une vision semblable qui sous-tend le plan, à la fois au bénéfice du pays et des communautés résidentes des îles d'Urok.

2. Description générale de l'Archipel des Bijagós

2.1 Description physique

Situé à une vingtaine de kilomètres au large de la partie continentale de la Guinée-Bissau, l'archipel des Bijagós, composé de plus de quatre vingt îles et îlots, s'étend sur un ensemble deltaïque de 10 270 km^2 entre 10° 36' et 11° 37' de latitude Nord et 15° 36' et 16°29' de longitude Ouest (carte 1). L'origine de l'archipel remonte à l'ère tertiaire avec des sédiments récents déposés durant le quaternaire. L'histoire géologique de cet espace insulaire a été déterminée par la succession d'une régression qui a creusé des vallées dans l'ancien delta du rio Geba, puis d'une transgression qui, en relevant le niveau marin, est à l'origine de la morphologie actuelle de l'archipel. Ce dernier apparaît aujourd'hui comme découpé par de grands chenaux plus larges et profonds en bordure externe, et orientés en éventail à partir d'un point de convergence qui se situe au niveau de l'île de Bolama, rappelant ainsi sa formation d'origine deltaïque (Cuq, 2001). Ces chenaux divisent l'archipel en quatre principaux sous-ensembles d'îles qui se succèdent eux-mêmes en « lanières » selon une orientation principale NE – SO. Au sein de chaque sous-ensemble les îles sont séparées les unes des autres par des chenaux secondaires. Deux groupes apparaissent comme très compacts : le groupe d'Orango et le groupe de Formosa où les îles sont séparées par des chenaux plus étroits encore.

L'archipel se situe là où la plate-forme continentale est la plus étendue de toute l'Afrique de l'ouest ce qui induit des marnages importants, de l'ordre de 5 mètres en situation de vives-eaux. Ce phénomène explique la présence d'une zone intertidale de grande extension (1600 km^2), alimentée sur le plan sédimentaire par l'estuaire du Geba. Les agents dynamiques marins (la marée, la houle, les courants océaniques et la résultante des dérives littorales nord et sud qui se rejoignent au niveau précis de l'archipel) entretiennent l'équilibre sédimentaire du delta et favorisent le transport de nutriments organiques issus des upwellings côtiers (Pennober, 1999). L'ensemble est placé sous l'influence de la dynamique océanique et du balancement des influences nord et sud, en fonction de la position de la zone intertropicale de convergence. Le climat est de type tropical humide à longue saison sèche. L'archipel présente ainsi deux saisons bien différenciées : la saison sèche (novembre à avril) et la saison des pluies (mai à octobre) avec des précipitations annuelles moyennes qui oscillent entre 2000 mm et 2500 mm. La température annuelle moyenne est de 26°C.

2.2. Les principaux ensembles naturels et leurs ressources

2.2.1. Les estrans sablo-vaseux et la mangrove

Dans les parties abritées de l'archipel, l'estran est sablo-vaseux et généralement bordé par de la mangrove. On observe la zonation des deux principales espèces de palétuviers, avec les *Rhyzophora* en bordure immédiate des chenaux, dans les parties les plus fréquemment immergées, et les Avicennia dans les parties plus hautes, au contact des tannes, sols nus sursalés dont la localisation en haut de l'estran est directement liée à la limite d'influence des marées. Au total, la mangrove couvre 37 000 ha dans l'archipel. Dans les baies et les zones plus abritées, cette mangrove occupe de grandes superficies d'un seul tenant, constituant des milieux fermés parcourus de chenaux étroits ou bolons.

La mangrove offre des ressources diversifiées qui sont largement exploitées : bois d'œuvre et de chauffe, pharmacopée, huîtres collectées sur les racines aériennes, pêche avec des filets calés dans les bolons, écotourisme. En terme de conservation, la mangrove est un milieu essentiel pour la reproduction des poissons et des crustacés et pour de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. On peut y observer des hippopotames ou *pis cabalo* qui se réfugient pendant la journée dans les bolons ou les bras de mer. Les lamantins ou *pis bus*, dont les densités sont relativement élevées dans l'archipel, sont également inféodés aux mangroves. De même que l'hippopotame, le lamantin occupe une place privilégiée dans la cosmogonie bijagó, mais leur population est affectée par les captures accidentelles dans les filets de pêche. On note aussi la présence du Dauphin à bosse et, chez les reptiles, du Crocodile du Nil que l'on observe parfois sur l'estran à basse mer. Lorsque les vasières sont exondées, elles sont exploitées par de grandes concentrations d'oiseaux d'eau, principalement des limicoles (charadriiformes) migrateurs en provenance de l'Europe du nord. L'archipel représente pour ces espèces le deuxième plus grand site d'hivernage des côtes africaines avec près de 700 000 individus.

2.2.2. L'estran sableux

L'estran sableux correspond aux littoraux plus exposés. Souvent bordées par des palmeraies, les plages sont les milieux les plus recherchés pour l'installation des villages saisonniers bijagó pendant la période de riziculture, à l'inverse des villages permanents situés à l'inté-

rieur des terres. Elles sont aussi recherchées pour les campements permanents ou temporaires de pêcheurs étrangers, ainsi que pour les campements touristiques orientés essentiellement vers la pêche sportive. Si les premiers pêchent avec des filets et les seconds avec des cannes, les deux catégories cherchent à capturer des requins, à un point tel que plusieurs espèces sont aujourd'hui considérées comme menacées, voire en danger d'extinction comme les poissons-scie. Le développement du tourisme balnéaire, en dépit de plusieurs tentatives avortées, est limité par la turbidité relative de l'eau et la présence de nombreuses raies pastenagues en bordure immédiate des plages.

L'estran sableux est utilisé à basse mer par les femmes pour le ramassage des arches ou *combés* et autres coquillages, lesquels forment l'essentiel des protéines animales dans le régime alimentaire bijagó. On note à cet égard une surexploitation ponctuelle à proximité des plus gros villages ainsi que sur certaines zones exploitées commercialement par des collecteurs allochtones qui font sécher les coquillages avant de les exporter vers Bissau. La zone intertidale est utilisée pour différentes formes de pêche traditionnelle : pêche aux mulets par les femmes avec des filets en fibre de palmes et des cloches en vannerie, pêche à l'épervier, pièges à poisson en branchages ou en blocs de latérite formant des bassins qui se remplissent à marée haute, nasses diverses exprimant toute l'ingéniosité des Bijagós. Les plages sont aussi utilisées par le bétail pendant la journée pour échapper aux insectes. Si l'intensité de ces différents usages est globalement modérée, elle peut dans certains cas engendrer des conflits. Les plus sévères concernent la cohabitation entre activités touristiques et traditionnelles, principalement lorsque les premières s'exercent sur des îles ou des sites à caractère sacré (île de Rubane par exemple).

Sur le plan de la conservation, l'estran sableux représente un milieu de prédilection pour les tortues marines en période de ponte. Cela est particulièrement vrai pour les îles de la partie sud-est de l'archipel où le Parc National Marin des Îles de Joao Vieira/Poilão est considéré comme le plus important lieu de ponte de Tortues vertes des côtes atlantiques africaines avec près de 7000 nids en moyenne annuelle. Les bancs et îlots sableux de la partie méridionale de l'archipel jouent un rôle particulier pour les oiseaux coloniaux en période de reproduction, et notamment pour les Spatules africaines, les Sternes caspiennes et royales, les Ibis sacrés.

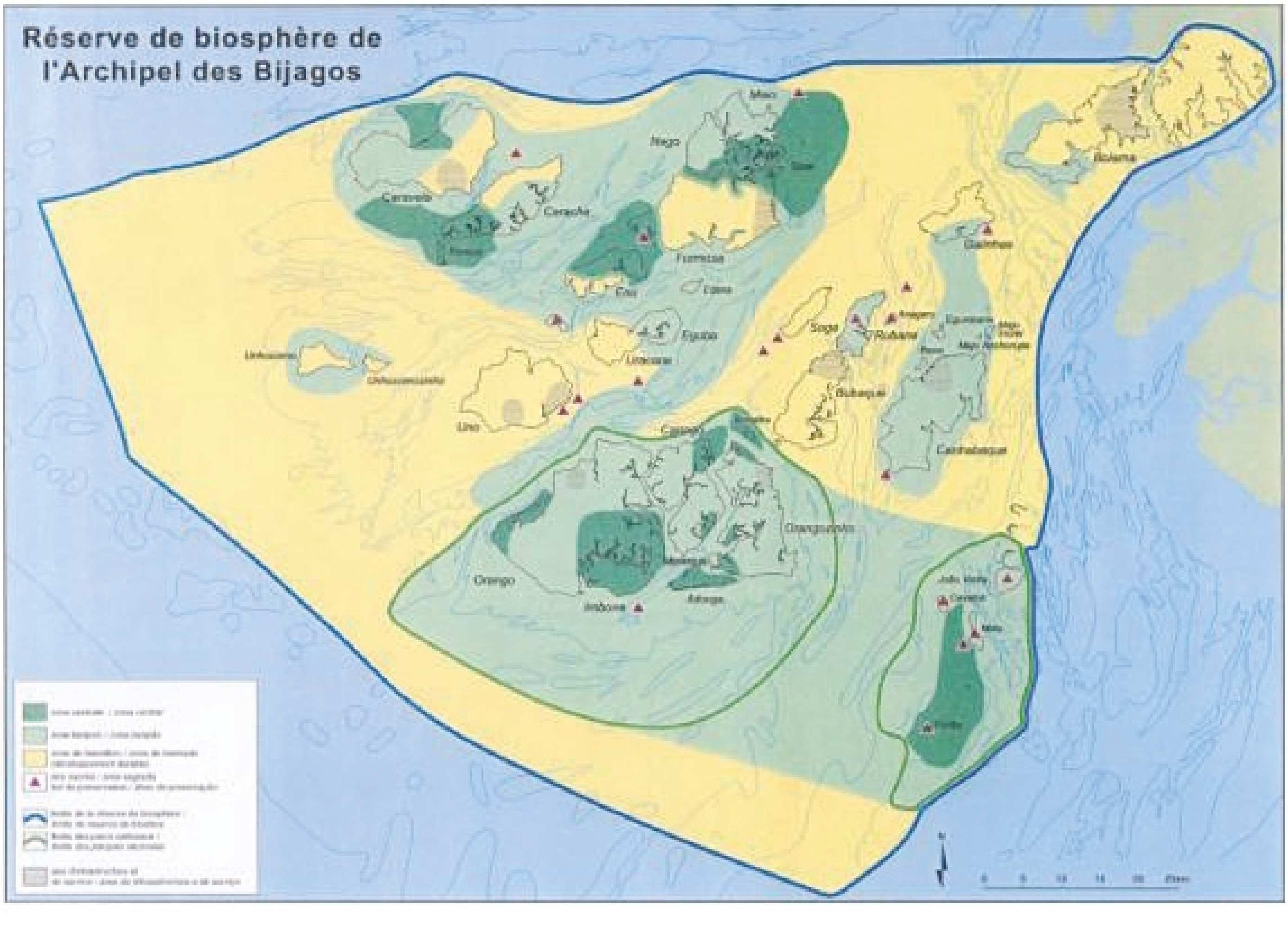
Réserve de biosphère de
l'Archipel des Bijagos
Caravela
Formosa
Uno
Soga
Rubane
Bubaque
Canhabaque
Orango
Orangozinho
Bolama

2.2.3. Les palmeraies

Répartie en palmeraies denses et dégradées, cette formation végétale occupe 55% de la superficie du domaine terrestre de l'archipel. Cette relative importance est liée au fait qu'il s'agît d'un milieu fortement anthropisé. Les Bijagó ont un système de production essentiellement basé sur l'agroforesterie. Tous les 6 à 10 ans, les parcelles destinées à la culture du riz pluvial ou m'pampam sont nettoyées et brûlées. Les forêts subhumides originelles, dont il reste quelques vestiges sur certaines îles, ont ainsi disparu au profit du palmier à huile, espèce que les Bijagó ont volontairement entretenue et qui fournit une large gamme de services : les racines pour la médecine traditionnelle, le tronc pour les charpentes et les tubes de drainage des rizières de bas-fonds, le méristème apical –cœur de palmier- pour la nourriture, la sève pour le vin de palme. Quant aux régimes, on en extrait l'huile de palme utilisée en cuisine ou pour la production de savon, ainsi que l'huile palmiste employée pour l'engraissement des porcs. Les palmes servent à confectionner des clôtures, divers objets usuels comme des cordes, balais, paniers ou encore des nasses utilisées pour la pêche. La durée des jachères tend à diminuer, laissant ainsi moins de temps à la régénération des sols et des palmeraies. Pendant les jachères, une végétation secondaire dense se développe, protégeant les sols de l'érosion.

2.2.4. Les savanes

Les savanes sèches et humides occupent 27,5% des superficies terrestres. Ce sont des milieux ouverts, peuplés de graminées et de d'îlots de palmiers ou de *tambacoumbas (Neocarya macrophylla)* clairsemés. Les savanes sèches sont utilisées pour l'élevage des bovins. La paille est récoltée pour la couverture des cases et pour l'artisanat.

Les savanes humides sont dans certains cas utilisées pour la riziculture de bas-fonds qui bénéficie d'une alimentation en eaux de pluie et de drainage, comme sur l'île de Uno. Lorsque la savane est proche de la mangrove, elle est exploitée par les hippopotames pour leur alimentation nocturne. Leur présence génère parfois des conflits lorsqu'ils envahissent les rizières, voire des accidents lorsque, par mégarde, ils sont dérangés dans leur retraite.

2.3. L'organisation sociale de la communauté

L'archipel Bolama-Bijagós, reconnu comme patrimoine d'importance internationale, depuis 1996, du fait de ses caractéristiques bio-écologiques et socioculturelles, est habité originellement par l'ethnie bijagó, qui encore aujourd'hui constitue sa population majoritaire (entre 60 et 70%). L'origine historique de ce peuple, implanté dans les îles il y a plusieurs siècles, a été l'objet de différentes études avec des résultats aussi variés que contradictoires. La plus probable des hypothèses suggère que ce peuple ne soit pas réellement originaires de ces îles, mais qu'à la suite de querelles, de persécutions et d'attaques dont il a fait l'objet de la part des autres peuplades de l'intérieur du pays et de la zone côtière, en particulier des Beafadas et des Brames, il ait probablement cherché à se réfugier dans l'archipel. Dans une phase postérieure, n'ayant pas d'autres lieux vers où fuir, il aurait été obligé de résister et de défendre ses nouveaux territoires. Pour ce faire, il serait passé à l'attaque, en commençant à organiser des incursions sur le continent avec des embarcations, attaquant et réduisant à l'esclavage les autres peuples du littoral de l'actuelle Guinée-Bissau, se transformant ainsi, de vaincu en vainqueur.

Divers incidents historiques perpétrés par les européens au cours des XIX et XX siècles, avec comme objectif de réprimer et de pacifier le peuple bijagó, liés aux influences externes postérieure à l'Indépendance, les obligèrent à tourner le dos à la mer, perdant ainsi la tradition et la capacité de construire de grandes pirogues.

La division de l'espace et du travail entre les genres, l'appartenance clanique et la hiérarchisation de la société en classes d'âge ainsi que les droits et les devoirs qui y sont inhérents sont les facteurs déterminants de la vie socio-politique, culturelle et économique du peuple bijagó.

Même s'il existe des différences sensibles entre chaque île bijagó, la majorité raconte dans sa mythologie qu'à partir d'une première femme, ses quatre filles furent à l'origine des quatre clans matrilinéaires *(djorson, kuduba)* qui prédominent dans cette société insulaire. Ces quatre clans sont : *ominca, ogubané, orága e orácuma*, chacun détenant ses pouvoirs et ses droits. Dans les îles du nord - Nago, Carache et Caravela – il existe sept autres clans liés à l'ethnie Pepel *(oró, otchengara, orânton, otchidi, acûni, oronhô, arugba).*

Le principe de gérontocratie et l'organisation en classes d'âge jouent un rôle décisif et régulateur au sein de la communauté bijagó. Depuis la tendre enfance, les membres du village sont organisés en classes d'âge, avec des noms, des costumes, des ornements, des danses propres à chaque groupe, au sein duquel devoirs et responsabilités sont partagés collectivement. La promotion d'une classe d'âge à une autre se fait de façon graduelle et sur la base d'une suite de rituels et de cérémonies réalisés séparément pour chaque genre. Ces cérémonies connues sous le nom générique de *"paga garandessa" (kusina)* sont généralement accompagnées par des offrandes, le paiement de tributs, mais aussi par des prestations de services et des obédiences aux plus âgés, surtout à la classe d'âge immédiatement supérieure. Les doyens détiennent, par conséquent, tous les pouvoirs et garantissent d'une façon collective, la gestion de l'espace et du territoire du village, maintenant la classe des plus jeunes dans une réelle dépendance.

Le processus de transition vers la phase de l'*Odõdo*, classe ayant le droit au mariage, à la maison, à la terre arable et aux pleins droits au sein du conseil des doyens, fini après six à neuf ans et la cérémonie d'initiation des hommes *(manrash)*. Au cours de cette dernière, les enseignements et les expériences des anciens sont transmis aux jeunes et ces derniers sont initiés aux traditions culturelles de la communauté et du village.

L'âge est donc un facteur déterminant dans la reconnaissance de l'importance et dans le rôle de chaque élément au sein de la société bijagó. Il existe un contrôle de la classe d'âge supérieure sur celles inférieures. Ce contrôle a des répercussions sur l'utilisation des ressources naturelles (Said, 1996). En n'autorisant pas aux non initiés l'accès à la terre, à la propriété d'une maison et à la constitution d'une famille propre, les doyens sont détenteurs de tous les pouvoirs et responsables de la gestion des terres du village, subjugant ainsi les classes des plus jeunes. De façon générale, même si de légères différences existent entre les îles, le travail est réparti suivant les genres. Cependant, pour les premières classes d'âge *(Canhocam/Cabaró et Cabaró/Camabi)*, la division des tâches n'est pas toujours aussi marquée, car il existe des activités qui sont simultanément réalisées par l'une comme par l'autre classe, en fonction des nécessités, comme par exemple : l'extraction du vin de palme, la coupe des fruits du palmier ou le défrichage à des fins agricoles. Dans le tableau ci dessous (tableau N° 1) sont résumées les principales tâches de chaque classe d'âge.

Tableau 1 – Répartition des responsabilités et des fonctions des différentes classes d'âge.

Âge (années)	Classe d'âge	Appellation bijagó	Caractéristiques principales et responsabilités
HOMMES			
7 – 11	Enfants	*Cadene*	Garde du bétail et aide à la chasse
12 – 17	Adolescents	*Canhocám*	Participation aux activités productives, monter aux palmiers, artisanat et initiation aux règles sociales (secret des plantes). Gardent le village.
18 – 27	Jeunes hommes	*Cabaro*	Période de liberté, fêtes, danses et conquêtes amoureuses. Un peu de travail régulier (nettoyage des chemins du village et participation à tous les travaux qui exigent une bonne condition physique et du savoir-faire), appui aux activités agricoles et à la production d'huile de palme.
28 – 35	Jeunes adultes	*Camabi*	Période après l'initiation « *fanado* », dédiée aux travaux les plus durs et à la recherche des biens nécessaires pour le paiement des plus âgés, apprenant avec ces derniers les secrets de la vie. Administrent les palmeraies, les forêts et les « *cambuas* »
36 – 55	Adultes	*Odõdo*	Quand du stade d'initié il passe au stade d'initiateur. Pleins droits au sein du conseil des doyens, servent de porte-parole des résolutions émanant de cet organe de décision. Ils peuvent avoir une maison et des terres à eux et ont le droit de se marier et d'avoir des enfants
Plus de 55	Hommes âgés *Homen grande*	*Cabongha*	Reçoivent des tributs des plus jeunes et sont les détenteurs des connaissances et des règles socioculturelles traditionnelles.
FEMMES			
7 – 11	Enfant	*Numpune*	Travaux domestiques, transport de l'eau, récolte de mollusques et surveillance des rizières.
12 - 20	Adolescentes	*Campuni*	Groupe d'âge responsable des cérémonies de "defunto". En dehors du village les femmes mangent, boivent et dansent entre elles et apprennent les techniques et les enseignements pour vivre dans la forêt.
21 – 50	Femmes mariées	*Ocanto*	Femmes avec des enfants à éduquer.
Plus de 50	Femmes âgées *Mulhere grande*	*Oconto*	Après la ménopause. Elle contrôle les cérémonies des femmes.

A la lecture du tableau N° 2, on comprend que le pic des activités agricoles se concentre entre les mois de juin et octobre. Cette période coïncide aussi avec la pénurie alimentaire la plus importante. Au cours des dernières années, le manque de riz au cours de cette période de l'année (avril/juillet) a été outrepassé grâce au troque de la noix de cajou pour cette céréale, encouragé par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de devises, car la noix de cajou est bien cotée sur le marché international.

En ce qui concerne la gestion des ressources, il est important de souligner le rôle des « *balobeiros* » dans le complexe Urok. C'est sur eux que repose la vraie responsabilité de la gestion des ressources et de l'espace du village (la « *tabanca* »). Ils sont par exemple chargés du choix annuel des zones qui seront utilisées pour la culture du riz pluvial ou encore de la décision d'abattre un arbre déterminé.

Certains lieux, aussi bien des forêts que des plages, des îles ou des îlots, du fait qu'elles sont considérées « sacrées », même si elles recèlent différentes ressources exploitables, ne peuvent pas être habitées, et on ne peut y exercer aucune activité économique. Seules sont consenties certaines exploitations périodiques et à petite échelle. Seules peuvent y pénétrer certaines personnes (hommes ou femmes) qui ont déjà accompli leurs devoirs aux cours de cérémonies. Il existe aussi des lieux, sur certaines îles ou îlots, qui sont utilisés pour la culture au cours des cérémonies religieuses importantes, en particulier pour les initiations. Ces forêts, ces lieux, ces îles ou îlots, sont généralement interdits à tout type de collecte, d'extraction ou d'activité économique avant la réalisation ou à l'approche des cérémonies.

Les règles d'interdiction temporaires d'utilisation s'appliquent aussi à certaines ressources naturelles stratégiques pour la survie de la communauté. Cependant il y a aussi des mythes, des valeurs, des normes et des interdits contrôlés par le conseil des doyens qui régulent l'accès à des espaces et à ses ressources propres, empêchant ainsi leur dégradation.

2.4 Utilisation traditionnelle de l'espace

Par le passé les hommes bijagó occupaient quasi exclusivement les espaces de forêts et les bois, qui leur servaient pour la préparation de la guerre et des autres activités socioculturelles (cérémonies, extraction du vin de palme, cueillette des régimes de palmiste, artisanat et construction des embarcations et des matériaux pour la guerre), ainsi que les rizières. La mer permettait de faire des guerres entre les îles ou avec le continent et de pratiquer un peu la pêche. Elle était aussi reconnue comme une zone d'activité de préférence réservée au genre masculin. En contrepartie, le village et toutes les activités productives et sociales (transformation, conservation et emmagasinage de produits agricoles ou de cueillette, construction d'habitations, éducation des enfants, etc.) inhérentes sont réalisées par les femmes. Le domaine des femmes s'étend aussi aux estrans (sableux et sablo-vaseux) proches du village qui représente l'unité sociale, économique et politique la plus expressive au sien de la communauté bijagó. Nonobstant les diverses influences externes, la division sociale et la prédominance d'un des genres sur ses espaces d'influence persistent encore au sein de la communauté bijagó.

L'utilisation de la terre et de l'espace est gérée en grande partie par les règles traditionnelles, contrôlées par les différents clans propriétaires des « *tabancas* » (villages) des îles. Les clans, propriétaires du village, se partagent les terres leur appartenant principalement entre eux, mais ils peuvent aussi le faire avec leurs fils, lesquels, du fait de leur lignage maternel peuvent appartenir à d'autres clans. Le « *dono do chão* » (propriétaire de la terre) assume la responsabilité de la distribution des terres, mais en étroite collaboration et sous le contrôle du conseil des doyens du village.

Au-delà des villages et des territoires qui lui appartiennent, les différents clans réclament aussi la propriété de terres habitées ou inhabitées situées à la proximité de leurs îles. Cette forme de possession s'étend à certains bancs de sable ou espaces aquatiques. Il faut souligner, toutefois, qu'étant donné la qualité des terres et la diversité des autres ressources, la mer fut toujours, au long des siècles, faiblement exploitée. L'autorité, le contrôle et la réglementation traditionnelle des activités liées au milieu marin furent toujours accessoires et limitées aux zones les plus proches du cordon littoral et de l'estran. Les activités productives se concentrent ainsi, généralement, dans les zones terrestres et côtières, où les règles de gestion sont aussi plus strictes.

Le caractère insulaire et la faible densité de population humaine dans l'archipel des Bijagós permirent d'éviter, jusqu'ici, une surexploitation des ressources naturelles. En maintenant actuelles leurs pratiques traditionnelles, les rituels et les cérémonies liés à la gestion des ressources naturelles, l'ethnie bijagó est aujourd'hui un exemple de développement durable. Ce mode de vie et de reproduction sociale survit dans les îles non seulement du fait du relatif isolement géographique de la région, mais aussi par sa grande dépendance vis à vis de l'utilisation des ressources renouvelables et de la biodiversité terrestre et marine.

Tableau 2 - Calendrier et division du travail en fonction du genre.

	Mois												Participants				
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Enfant	Jeune /Fem	Jeune /Hom	Hom Agé	Fem Agée
I. Riz pluvial « *M'pampam* »																	
a) Identification et choix de la forêt	.....															X	X
b) Réalisation des céréonies pour le choix du lieu de culture du riz pluvial « *m'pampam* »	.....	.....	.....												X	X	X
c) Déforestation (défrichage)	.....	.....	.....												X		
d) Coupe des palmes sur le site			.....	.....	.....										X		
e) Brûlis					.....	.....									X	(X)	
f) Semis						.....							X	X	(X)	(X)	(X)
g) Sarclage							.....	.....					X	X	(X)		(X)
h) Veille							.....	.....	.....	.....	.....	.....	X	X	X		
i) Moisson / Cueillette										.....	.....		X	X	X	X	X
j) Rangement sur les rizières												.....		X	X	X	X
k) Transport et rangement dans les greniers	.....													X			
II. Riz de bas-fond « *Bolanha* »																	
a) Nettoyage des bas-fonds							.....	.....						X	X		
b) Manutention des digues								.....	.....						X		
c) Préparation et semis des parcelles							.....	.....						X	X		
d) Labour							.....	.....							X		X
e) Transplantation								.....	.....					X	X		
f) Veille										.....	.....	.....	X	X	X		
g) Cueillette	(.....)											.....		X	X		(X)
III. Autres activités agricoles																	
a) Horticulture	.....	.....	.....											X			X
b) Campagne du cajou			.....	.....	.....	.....								X			X
c) Préparatin du champ de haricot										.....	.....				X		
d) Labour pour le haricot										.....	.....				X		
e) Clôture des champs de haricot										.....	.....				X	(X)	(X)
f) Sarclage des champs										.....	(.....)		X	X	X		(X)
g) Cueillette des haricots												.....		X	X		(X)
IV. Activités extra-agricoles																	
a) Extraction du vin de palme	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....			X	(X)	
b) Construction de maisons	.....	.....	.....	.....	.....	.....								X	X		
c) Extraction du sel	.....	.....										.....		X			X
d) Coupe de paille pour la couverture des maisons		.....	.....	.....										X			X
e) Exploitation du « *palmito* »		.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....		X			X
f) Coupe des régimes de palmiste	.....	.....	.....	.....	.....	.....			.....	.....	.....	.....			X		
g) Extraction de l'huile de palme	.....	.....	.....	.....	.....	.....			.....	.....	.....	.....		X	X		
h) Couverture des maisons			.....	.....	.....									X	X		
i) Appréhension et soin des animaux domestiques						.....	.....	.....					X				
j) Collecte des fruits de la mangrove						.....								X			X
k) Pêche de subsistance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	X		X		
l) Récolte de coquillages / mollusques													X	X			X
m) Confection de « *saias* » et de nattes	.....	.....	.....	.....								.....		X			X

3. La Réserve de biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagós

L'archipel des Bijagós occupe une place prépondérante parmi les *grands monuments naturels* du littoral ouest africain. Les quelques 80 îles et îlots qui le composent, dispersés sur près de 10 000 km^2, constituent un monde à part. Seul archipel deltaïque de la côte atlantique de l'Afrique, il offre des paysages magnifiques : îles à perte de vue s'estompant dans un dégradé de brume bleutée, chenaux bordés de mangroves et de palmiers où glissent les pirogues, bancs de sable et vasières peuplés d'oiseaux, paisibles villages à l'ombre des grands arbres, ensembles dunaires de la « côte sauvage » du front marin…ce monde semble avoir gardé jusqu'à nos jours une profonde sérénité.

Cet équilibre, maintenu grâce à une forte intégration des valeurs culturelles et naturelles par l'ethnie bijagó, est aujourd'hui bousculé par les pressions du monde extérieur : jeunesse attirée par les lumières de la ville, développement peu contrôlé de la pêche à partir des pays limitrophes, intrusion occasionnelle de chalutiers industriels jusque dans les chenaux profonds de l'archipel, ouverture de nouveaux circuits commerciaux, tourisme plus ou moins respectueux des règles et des équilibres traditionnels, accès à l'information etc. Les forces en action exercent une pression qui paraît d'autant plus forte que les habitants des îles y sont peu préparés.

L'inévitable mutation sociale et économique des populations de l'archipel est confrontée à de nombreux obstacles. Ceux-ci sont d'abord d'ordre culturel : lorsque, par exemple, un jeune *Cabaro* se doit d'offrir aux anciens la majeure partie de sa pêche ou de sa cueillette, l'acquisition d'un capital ou d'outils de production plus performants constitue un problème. Ces obstacles sont aussi d'ordre technologique : les transports, les communications, les infrastructures portuaires ou aéroportuaires sont défaillants. Tout cela contribue à la lenteur de la dynamique de développement de la région, mais laisse en contrepartie le temps pour une réflexion et une concertation approfondies et pour favoriser des mutations sociales capables d'intégrer ces transformations.

La création de la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós en 1996, en proposant un cadre et des principes de gestion adaptés au contexte particulier de cette évolution, a permis de concevoir un modèle de développement désormais largement accepté par les communautés bijagó. En effet, les Réserves de biosphère sont à l'origine des sites désignés pour remplir trois fonctions complémentaires :

- une fonction de conservation, afin de préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ;
- une fonction de développement, destinée à favoriser un développement économique et humain durable ;
- et une fonction de soutien logistique afin de faciliter les projets de recherche, de surveillance continue, d'éducation environnementale et de formation portant sur des questions locales, nationales et mondiales de conservation et de développement.

La couverture du réseau mondial des Réserves de biosphères englobe ainsi une large gamme de conditions naturelles, culturelles, économiques et environnementales, favorisant de la sorte la conservation *in situ* de la diversité biologique et culturelle. Au travers d'un zonage approprié, les Réserves de biosphères sont utilisées comme des modèles d'aménagement du territoire et lieu d'expérimentation du développement durable.

Au niveau de l'archipel des Bijagós, les zones de préservation – ou zones centrales – protègent ainsi les aires sacrées et lieux d'initiation, de même que les milieux critiques pour la biodiversité ou la reproduction des ressources vivantes. Elles correspondent notamment au Parc National Marin des Îles de Joao Vieira/Poilão qui contribue à garantir le statut sacré des îles et assure la protection des tortues marines, la reproduction des oiseaux de mer coloniaux ainsi que la régénération des ressources halieutiques ; ou encore du Parc National des Îles d'Orango qui abrite la plus grande diversité biologique de l'Archipel, ainsi que d'autres ensembles, notamment le complexe des îles Urok, qui renferme des habitats critiques tels que mangroves et vasières. Ces zones centrales constituent les sources mêmes du système, aussi bien sur le plan culturel que naturel, et garantissent par conséquent sa durabilité et sa productivité sur le long terme.

Les zones tampon délimitent des milieux considérés comme essentiels par les Bijagó, pour le développement de leurs activités traditionnelles, et garantissent par conséquent la sécurité culturelle et économique des habitants de l'archipel. Les modes de gestion ici pratiqués, qui exercent des pressions limitées sur l'environnement sont adaptés aux écosystèmes sensibles. Ils entraînent par conséquent des répercussions favo-

rables aux activités économiques qui dépendent d'un environnement sain et productif telles que la pêche ou le tourisme.

Les zones de transition quant à elles sont ouvertes aux influences sociales, économiques et environnementales du monde périphérique. Elles bénéficient des modes de gestions appliqués aux zones précédentes et génèrent en contrepartie des opportunités d'emploi et de développement au bénéfice des populations de l'Archipel.

Ce zonage permet ainsi de promouvoir des modes de gestion qui correspondent aux vocations spécifiques des différents espaces tout en valorisant leurs complémentarités réciproques. L'existence de trois types de zones, dont les contraintes réglementaires vont en s'accroissant de la périphérie vers l'intérieur de l'Archipel, permet par ailleurs d'amortir de manière progressive l'impact des pressions et des influences extérieures au fur et à mesure qu'elles s'approchent du cœur du système.

La Réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós a été agréée par l'UNESCO en 1996. Elle dispose d'un Plan de Gestion qui définit un ensemble d'orientations conformes à l'esprit qui a guidé sa création par les autorités Bissau-Guinéennes. La maison de l'Environnement et de la Culture Bijagó, basée à Bubaque, représente le lieu névralgique pour la dynamisation et la mise en place de ces orientations au sein de l'Archipel.

4. Les îles Urok

4.1 Description de la zone côtière

Le complexe des îles Urok se situe dans la partie nord de l'archipel des Bijagós. Il englobe un ensemble d'îles et d'îlots dont les principaux sont Formosa, Nago et Chediã. L'ensemble qui correspond à la zone d'exploitation traditionnelle des populations résidentes couvre une superficie de 545 km^2 dont 147 km^2 de milieux terrestres, 66 km^2 de mangroves, 203 km^2 de vasières intertidales et 8 km^2 de chenaux profonds. L'importance et le degré de conservation des milieux naturels côtiers sont à l'origine du classement d'une partie importante de ce territoire en zone centrale du zonage de la Réserve de biosphère (voir carte 3, ci-dessus).

La zone côtière des îles Urok se caractérise tout d'abord par la présence d'importants massifs de mangroves. Ceux-ci se répartissent entre les 3 îles où ils forment, dans l'Archipel, l'un des plus grands ensembles d'un seul tenant de cette formation végétale originale. Cette zone, traversée par des chenaux permanents qui séparent les 3 îles, est aussi occupée par des îlots (Quai, Ratum, Acoco) dont plusieurs ont un caractère sacré, ainsi que par des bancs de sable servant de reposoirs de marée haute aux oiseaux d'eau migrateurs. Elle est dénommée localement « *barriga das ilhas* » (ventre des îles) terme qui indique clairement sa position centrale entre les îles et, simultanément, sa fonction particulière dans la reproduction des ressources. La mangrove est également bien représentée sur le pourtour des 3 îles, de façon presque continue.

De par ses différentes fonctions (voir encadré) la mangrove doit être considérée comme un écosystème d'importance critique tant pour la satisfaction des besoins humains que pour la protection du littoral contre l'érosion ou la conservation des espèces de faune sauvage à forte valeur patrimoniale et culturelle. On doit inclure dans la délimitation fonctionnelle de l'écosystème les zones de chenaux qui permettent la communication avec le milieu marin, communication nécessaire pour permettre aux poissons adultes de venir pondre – et notamment les mulets, tilapias, carpes rouges et barracudas – aux lamantins de venir se nourrir des jeunes pousses de palétuviers (encadré 3), aux hippopotames qui y trouvent un refuge diurne à proximité des savanes qu'ils exploitent pendant la nuit, ou encore aux hommes pour se déplacer dans leurs pirogues.

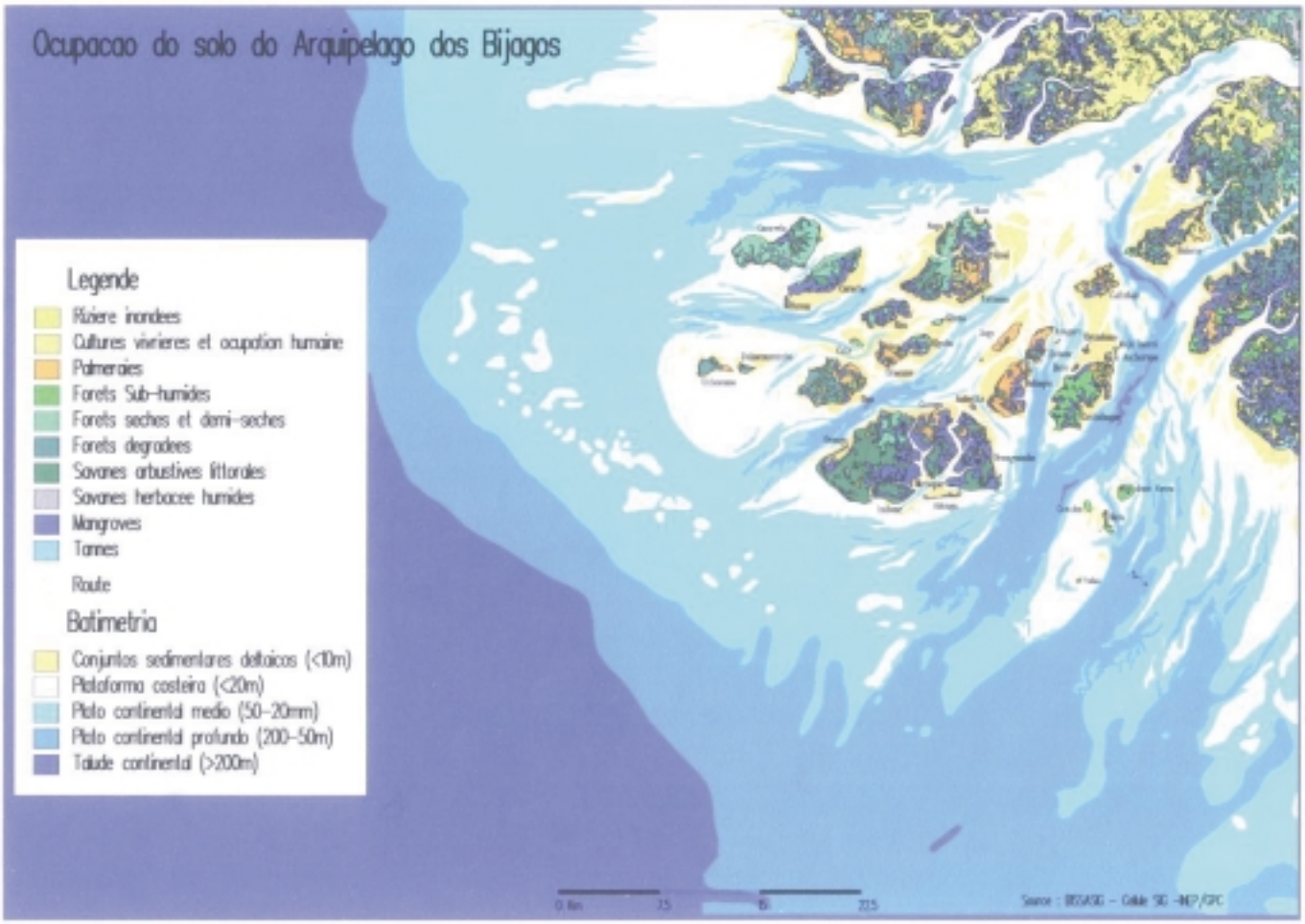
Ocupacao do solo do Arquipelago dos Bijagos
Legende
Riziere inondees
Cultures vivrieres et ocupation humaine
Palmeraies
Forets Sub-humides
Forets seches et demi-seches
Forets degradees
Savanes arbustives littorales
Savanes herbacee humides
Mangroves
Tannes
Route
Batimetria
Conjuntos sedimentares deltaicos (<10m)
Plataforma costeira (<20m)
Plato continental medio (50-20mm)
Plato continental profundo (200-50m)
Talude continental (>200m)

Encadré 3 - La mangrove

La mangrove est une formation végétale composée de différentes espèces de palétuviers *(Rhizophora mangle, R.harrisonii, R.racemosa, Avicennia germinans, Laguncularia racemosa)* sont les 5 espèces présentes dans l'archipel)qui ont la spécificité de pouvoir se développer en milieu marin, supportant des salinités élevées et des substrats anaérobies tels que la vase. Un ensemble d'adaptations physiologiques leur permet par exemple de fournir de l'oxygène aux parties racinaires soit par la présence de racines aériennes ou racines-échasses (cas des *Rhizophora*), soit au travers de racines respiratoires ou pneumatophores qui émergent à la surface du sol (cas des *Avicennia*). La pression osmotique élevée de la sève permet aux palétuviers de résister aux sels marins, en les excrétant par exemple à la surface des feuilles.

L'existence de cette formation végétale à l'interface des milieux marin et terrestre, avec son système racinaire particulièrement dense, a pour effet de protéger les côtes de l'érosion marine. Les mangroves constituent un milieu important pour la reproduction des ressources halieutiques : les huîtres se fixent sur les racines placées dans la zone de balancement des marées, les crustacés participent à la décomposition des matières végétales (environ 13 tonnes de feuilles/ha/an sur un milieu comparable en Casamance, Le Reste *et al.*, 1986) et sont consommés par des poissons et des oiseaux d'eau. L'entrelacs des racines et la fermeture du milieu rendent les mangroves difficilement accessibles par l'homme ou les grands prédateurs marins, expliquant pour partie l'abondance des organismes juvéniles, et notamment de poissons et crustacés, qui viennent y chercher refuge pendant leur croissance.

L'importance des superficies de mangrove sur le littoral de la Guinée Bissau et dans l'archipel des Bijagós explique pour une grande part l'abondance des ressources halieutiques du pays. Les mesures de protection accordées à cet habitat ont par conséquent des répercussions non seulement sur la sécurité alimentaire des populations riveraines, mais aussi sur l'économie nationale de la pêche. En effet, les poissons et crustacés (et notamment les crevettes) qui fréquentent la mangrove au stade juvénile, regagnent à l'âge adulte des eaux plus maritimes où ils peuvent être capturés par la pêche commerciale industrielle et artisanale. En quelque sorte, on peut considérer la mangrove comme un capital dont les intérêts sont prélevés au large.

La productivité élevée du milieu, alliée à son caractère difficilement accessible attire plusieurs espèces de faune sauvage telles que la loutre, le lamantin ou encore le dauphin à bosse. Les produits de la mangrove sont par ailleurs recherchés par les communautés humaines pour leur alimentation, la pharmacopée, le bois d'œuvre et de chauffe.

Il convient enfin de tenir compte de la grande valeur paysagère de la « *barriga das ilhas* » dans le processus de gestion de la zone côtière des îles Urok. La zone présente en effet des paysages d'une beauté exceptionnelle avec ses mangroves, palmeraies et forêts qui bordent des chenaux où nagent les troupeaux de dauphins, ses bancs de sable couverts de petits échassiers et de hérons goliath, tandis que sur la branche haute d'un palétuvier un aigle pêcheur attend sa proie. La beauté du site traduit, d'une certaine façon, la situation d'équilibre du milieu et de ceux qui l'exploitent, relation harmonieuse que le plan de gestion vise à maintenir.

Encadré 4 - Le lamantin « Peixe-boi »

Le Lamantin d'Afrique, *Trichechus senegalensis*, est un mammifère aquatique de la famille des siréniens. Pouvant peser jusqu'à 450 kg, il a un corps cylindrique avec à son extrémité une queue aplatie horizontalement. Les femelles ont une paire de mamelles pectorales volumineuses, placées sous les nageoires, et qui sont à l'origine de la mythologie des sirènes.

L'aire de distribution du Lamantin d'Afrique s'étend du fleuve Sénégal au fleuve Cuenza en Angola. La Guinée Bissau en général, et l'archipel des Bijagós en particulier sont parmi les zones de plus forte densité de ce mammifère classé comme vulnérable sur la liste rouge de l'UICN. Cette densité s'explique par l'abondance des mangroves qui représentent la base de son alimentation, la présence d'un réseau hydrographique dense, l'existence de sources d'eau douce sous-marines et les faibles pressions anthropiques.

Dans les Bijagós, il semble que les lamantins soient particulièrement nombreux dans les îles Urok (Silva, 1997). Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont liées aux filets de pêche dans lesquels ils viennent se noyer ou qui les piègent à marée basse dans les petits bras de mer.

Les lamantins occupent une place prépondérante dans la cosmogonie bijagó qui les utilisent pour la réalisation de cérémonies particulières. Il s'agît par conséquent, à la fois pour des raisons culturelles et naturelles, d'une espèce à forte valeur patrimoniale, susceptible de représenter l'un des emblèmes des îles Urok.

Les quelques rares segments du littoral des 3 îles dépourvus de mangroves sont occupés par des plages de sable, notamment sur les rives occidentales de Chediã et Nago. Ces plages sont utilisées par les tortues marines, la tortue verte en particulier, pendant la saison des pontes. Les densités de nids de ce reptile aquatique y paraissent faibles cependant. Plusieurs facteurs peuvent être invoqués à ce titre : pêche commerciale dans les chenaux à proximité à l'aide de filets en mesure de capturer les femelles cherchant à pondre, présence de l'ancien complexe touristique au nord de Chediã, sans compter les prédateurs naturels de ces espèces soit au stade des œufs (varan du Nil, crabes) soit au stade juvénile (vautour palmiste, crabes, poissons).

Au-delà de la ceinture littorale immédiate des îles Urok, composée de mangroves, se situent de vastes étendues de vasières. Ce sont des formations sédimentaires sableuses ou sablo-vaseuses avec par endroit des affleurements rocheux et quelques îlots couverts de mangroves ou de grands arbres. Ces vasières sont dénommées *intertidales* dans la mesure où elles se trouvent systématiquement dans la zone de balancement des marées. Cela signifie qu'elles sont entièrement submergées à marée haute, puis apparaissent au fur et à mesure que la mer descend. A marée basse, seuls quelques chenaux, orientés nord-sud dans le sens des principaux courants de marée, restent en eau, départageant les vasières en plusieurs bancs. Ces vasières sont alimentées

sur le plan sédimentaire par l'estuaire du rio Geba-Corubal. Sur le plan organique, elles sont enrichies de manière permanente par les matières en décomposition en provenance des mangroves et transportées vers la périphérie par les innombrables petits rios ou bolons qui servent d'exutoire. La présence de cette alimentation en matière organique explique la richesse des vasières en mollusques (bivalves et gastéropodes) et annélides. Ils constituent les proies privilégiées des poissons et des oiseaux, mais sont aussi une source d'alimentation essentielle pour les habitants d'Urok.

L'accessibilité aux ressources des vasières dépend directement des marées. Ainsi, à marée haute, les poissons sont en mesure d'exploiter l'ensemble des vasières. Lorsque la marée descend, ils sont obligés de se réfugier dans les quelques chenaux encore en eau où ils deviennent à leur tour des proies plus faciles à capturer soit par les pêcheurs, soit par d'autres prédateurs tels que les Grands dauphins.

Lorsque les vasières sont découvertes, elles deviennent un lieu de prédilection pour la collecte des coquillages par les femmes. Les espèces les plus recherchées sur ce milieu (annexe 4) sont les « *combés* » *(Anadara senilis)*, les « *lingrom* » *(Tagellus adansonii)* et, dans une moindre mesure, les « *gandim* » *(Pugilina morio)*, et les « *cont-churbedja* » *(Cymbium spp.).*

C'est aussi à marée basse que les vasières sont envahies par les oiseaux d'eau, en particulier par des Flamants roses, des hérons de diverses espèces et par des limicoles (encadré 5). Leur présence en si grand nombre traduit la grande richesse biologique de ce milieu où ils se nourrissent. Ils contribuent de leur part, à travers leurs déjections, à alimenter le milieu en matière organique. Lorsque la mer recouvre les vasières, les limicoles se concentrent sur quelques reposoirs de marée haute situés dans la mangrove proche, soit posés sur les branches des palétuviers, soit sur les tannes et autres bancs qui restent à découvert à pleine mer dans la « *barriga das ilhas* ». De jour comme de nuit, le rythme d'activité de ces oiseaux est donc étroitement lié aux marées. A partir de la fin mars ils se préparent à quitter les vasières d'Urok pour se diriger vers leurs lieux de reproductions septentrionaux situés à plus de 10 000 km. Ils ne reviendront qu'à la fin de la saison des pluies pour un hivernage de 5 à 6 mois.

Encadré 5 - Les limicoles

Les limicoles sont de petits échassiers de l'ordre des charadriiformes, migrateurs en provenance de l'Europe du nord et de l'arctique, qui hivernent le long des côtes africaines. Courlis, barges chevaliers, pluviers et autres bécasseaux se concentrent ainsi sur quelques grandes zones humides dont les deux plus importantes sont le golfe d'Arguin en Mauritanie, et l'archipel des Bijagós. Les vasières des îles Urok accueillent les principales concentrations de l'archipel, soit près du tiers des effectifs totaux. Toutes espèces d'oiseaux d'eau confondues ce sont 190 000 individus, appartenant à 56 espèces différentes, qui ont été recensés durant l'année 2001 sur les vasières d'Urok (Wetlands International, 2003).

Arenaria interpres :	1 200
Calidris canutus :	19 950
Calidris ferruginea :	106 850
Calidris minuta :	3 500
Calidris alba :	3 547
Charadrius hiaticula :	2 800
Pluvialis squatarola :	2 800
Tringa totanus :	2 500
Limosa limosa :	19 252
Autres espèces :	26 833

Ces oiseaux, qui « appartiennent » aux nombreux pays situés sur leur voie de migration, sont protégés dans le cadre de plusieurs conventions internationales et en particulier par la *Convention de Bonn* sur les espèces migratrices, et la *Convention de Ramsar,* toutes deux ratifiées par la Guinée Bissau. La Convention de Ramsar utilise le critère des effectifs des oiseaux d'eau pour classer les zones humides qui ont une importance internationale. Selon ce critère, qui prend en considération le seuil minimum de 1% des effectifs totaux d'une population d'une espèce stationnant simultanément, les vasières d'Urok représentent pour plusieurs de ces espèces une zone humide d'importance internationale.

Les échanges qui existent entre les différents milieux côtiers sont nombreux. Ils concernent par exemple l'exploitation des ressources marines par les populations des îles, les flux de matière organique du centre (mangroves) vers la périphérie, la dépendance de certains organismes envers plusieurs milieux utilisés successivement en fonction des marées (vasières puis mangroves pour les limicoles), du rythme jour-nuit (mangroves de jour et savanes de nuit pour les hippopotames) ou des saisons (vasières en saison sèche, puis mangrove en saison des pluies pour plusieurs espèces de poissons). Une coupe excessive de mangrove diminuerait l'alimentation en matière organique des vasières, réduisant la productivité des mollusques pêchés par les femmes. L'installation de filets dans les chenaux qui permettent la communication entre les vasières et la « *barriga* » constituerait un barrage pour les poissons adultes cherchant à pondre dans les mangroves : ces deux exemples montrent pourquoi il est important de tenir compte des relations fonctionnelles qui existent entre les différents milieux dans l'établissement des règles du Plan de gestion.

4.2 L'intérieur et les systèmes traditionnels de production

L'intérieur des îles Urok se caractérise, comme le reste de l'archipel, par la présence d'une mosaïque de milieux naturels et de paysages différents : la palmeraie, précieuse pour les Bijagós (encadré 6) et à l'ombre de laquelle on cultive le riz pluvial le « *m'pampam* », les terres agricoles, normalement des jardins potagers à proximité des villages où l'on cultive le haricot et l'arachide bijagó, la savane herbacée ou arborée, recouverte de graminées, desquelles ils exploitent la paille utilisée pour la couverture des maisons, et quelques échantillons de forêt, avec des espèces plus caractéristiques du continent, comme la *tagara*, le *pau do bicho branco* et le Fromager « *poilão* ».

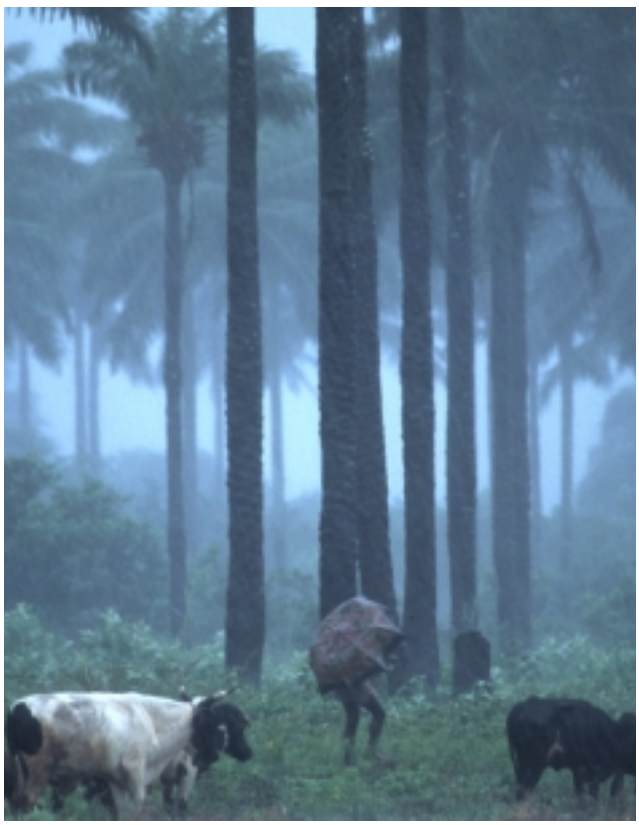

Encadré 6 - La palmeraie

Le palmier (*Elaeis gineensis L.*), est originaire de la côte d'Afrique occidentale, d'une vaste région qui suit la côte de St. Louis du Sénégal jusque Benguela en Angola. Espèce de la forêt et de la savane soudano-guinéenne elle est caractéristique du paysage des îles, la palmeraie se remarque à partir de la côte de par son étendue et sa densité, par endroits la lumière du soleil s'y infiltre difficilement. Elle pénètre vers l'intérieur où elle se mélange, aux forêts, avec d'autres essences d'arbres et d'arbustes.

Dans les zones de transition entre environnement marin et terrestre, la palmeraie, lorsqu'elle est dense, joue un rôle important dans la limitation de l'érosion mécanique provoquée, soit par la dynamique des marées, soit par l'écoulement superficiel des eaux pluviales. Sa fonction est également essentielle pour la protection de l'intérieur des îles des vents marins.

C'est un habitat privilégié pour différentes espèces d'oiseaux, de petits mammifères et d'ophidiens – vautours palmistes, perroquets gris, perruches, singes verts, et serpents parmi les plus venimeux comme le « *cacuba* » (mamba vert).

Le palmier, est sans l'ombre d'un doute, l'arbre par excellence de l'archipel des Bijagós, et revêt dans ces îles le plus grand intérêt tant du point de vue économique que du point de vue sociologique. Son utilisation par la population à différentes fins incluant la pharmacopée remonte aux temps immémoriaux.

De ce fait, les Bijagós ont développé un savoir-faire particulièrement ingénieux pour valoriser le palmier. La sève élaborée, une fois fermentée, est utilisée comme vin, le « *vinho de palma* » fondamental pour toutes les cérémonies bijagó. Le tronc est utilisé dans la construction, aussi bien pour la charpente que comme pilier. Il est aussi utilisé comme système de drainage « *urikes* » des rizières de bas-fond et pour la construction de « *cambuas* », grands pièges utilisés pour capturer des poissons à marée basse. Les feuilles et la nervure centrale « daria » servent à la confection d'une multitude d'ustensiles et d'articles bien présents dans la vie quotidienne ou au cours des cérémonies traditionnelles : balais pour la propreté des maisons, « *canapé* » qui servent de chaise ou de lit, « *kirintin* » et enclos pour protéger les potagers des animaux, « *sangra* » pour le transport des poulets, « *kadongha* », sorte de harnais avec lequel on monte au palmier, « *kumpudé* », sorte d'emballage tressé pour conserver et transporter le poisson destiné aux doyens « *garandesa* », « *cambua* », pour la pêche et « *cassunha* », petits paniers coniques utilisés par les femmes au cous de certaines cérémonies, pour capturer du poisson au milieu de la marée montante, « *kassinke ou barkafon* », sorte de sac traditionnel où les Bijagós transportent tout ce dont ils ont besoin : bouteille de vin de palme, coupe réalisée dans une corme de vache, poisson, œufs, tabac, couteau, cuillère… Les feuilles du palmier sont aussi utilisées pour réaliser les « *manjiduras* » *(koratako)*, signal d'interdiction d'accès à une zone ou à une ressource. Le fruit, le « *chabéu* », qui est un régime, est utilisé dans la préparation de différents plats dont le principal est le « *caldo do chabéu* ». Du fruit est extraite une huile de grande valeur nutritive, l'huile de palme. La fibre du fruit une fois que l'huile à été extraite, est également utilisée pour l'alimentation, mélangée avec du miel ou du sucre. Le « *caroço* », appelé aussi « *coconote* », était une oléagineuse assez recherchée par les commerçants à l'époque coloniale, qui l'échangeaient contre différents articles d'intérêt pour les Bijagós. Actuellement, le « coconote » est utilisé par les résidents comme combustible au cours du processus d'extraction de l'huile de palme ainsi que pour l'alimentation des porcins. L'huile qui en est extraite est utilisée pour la cuisine, surtout à l'occasion de fêtes. Même la partie ligneuse du régime est utilisée par les Bijagós, qui la brûlent car sa fumée a la propriété d'éloigner les moucherons et les moustiques. Les cendres de cette combustion sont mélangées avec le « *rapé* », augmentant sa quantité et rendant plus agréable son arôme et son goût. Cette cendre, associée à l'huile de palme, sert aussi à la fabrication du savon-noir, savon traditionnel à caractère médicinal, très utilisé dans les îles. Le cœur de palmier est aussi employé dans l'alimentation, mélangé avec des fibres de « *chabéu* ». L'huile de palme est utilisée dans le traitement de la fièvre jaune et les jeunes feuilles sont utilisées pour guérir les blessures fraîches, comme coagulant.

Du fait de leur utilisation multiforme, les palmeraies des îles ont toujours été sujettes à une forte action anthropique, mais les Bijagós ont réussit à gérer sagement cette pression, de façon à ne pas menacer sa régénération naturelle, mais bien au contraire la favoriser. Cependant, la tendance actuelle de substitution du palmier par l'anacardier a accélérer la disparition de certaines tâches denses de l'espèce.

On constate cependant, au cours des dernières années, une altération des paysages de l'intérieur des trois îles, avec l'expansion des anacardiers, introduits à Formosa depuis l'époque coloniale, mais dont la culture intensive s'est développée à partir de la fin des années 80, suite à la politique gouvernementale d'encouragement de cette production afin d'en exporter les noix.

En termes de système traditionnels de production, l'agriculture est la principale activité sur ces îles, tout comme sur l'ensemble de l'archipel, elle est pratiquée tant par les Bijagós, que par les Pepels, les Mandingues et les autres ethnies présentes, à l'exception des Nhomincas. Le riz est le principal produit cultivé, suivi des légumineuses comme le haricot, l'arachide et l'arachide bijagó, mais ces deux dernières sont de moins en moins cultivées, la culture de l'arachide bijagó ayant pratiquement été abandonnée. Il existe aussi, sur des petites parcelles, un maraîchage traditionnel de la citrouille, du concombre, de la tomate, du piment, du « *candja* » et de la « *djagatu* ».

Malgré le fait qu'il soit actuellement la céréale de prédilection des populations résidentes, la culture du riz est bien plus récente, sur les îles Urok et dans l'archipel, que celle des légumineuses. Ces dernières furent pendant longtemps la base alimentaire des Bijagós, mis à part les produits récoltés sur l'estran – « *combé* » et « *lingron* » – et dans la forêt : « *inhame* », fruits du palmier et du palétuvier et le « *palmito* ». La culture itinérante est encore aujourd'hui le principal système de production rizicole, généralement appelé « *m'pampam* ». Cette activité est généralement réalisée sous les palmeraies, après défrichage et l'élagage des palmiers. Ce système est lié au régime des pluies, et les aires cultivées peuvent se situer aussi bien à l'intérieur de l'île comme s'étendre aux zones de transition, jusqu'à côté de la mangrove.

Au sein de la communauté bijagó, il est commun de constater, au cours du cycle des cultures, une migration des habitants d'un village vers les zones où se situent les terres à labourer, ils s'y installent jusqu'à la fin des moissons et reviennent au village rarement. En fonction des critères de jachère établis et des droits de propriété traditionnels de la terre, ces déplacements peuvent se faire jusqu'à une île adjacente, habitée ou non par un autre groupe. C'est le cas des Bijagós qui partent de Formosa pour aller cultiver le « *m'pampam* » sur l'île de Nago. Les pratiques utilisées pour les systèmes de culture itinérante sont fondamentalement basées sur les techniques traditionnelles agro-forestières : association d'une céréale (le riz) avec le palmier et plus ou moins dispersé sur la même zone ou sur sa bordure, les productions horticoles traditionnelles.

Parmi des espèces cruciales pour la sécurité alimentaires sur les îles, le haricot apparaît comme la seconde culture de subsistance la plus importante pour les résidents. C'est une culture de « potager », ce qui implique qu'elle est réalisée dans des zones proches du village, généralement clôturées pour empêcher le bétail d'y pénétrer, et suivant des pratiques de monoculture à jachères courtes.

Mais l'encouragement à la culture de l'anacardier est en train d'altérer cet ordre de priorités. Ainsi on peut observer une tendance à la réduction des aires de culture de légumineuses et même du riz, alors que les surfaces dédiées à l'anacardier ont augmenté de façon significative. Comme cela a déjà été dit, la progressive transformation du paysage des îles de Formosa, Nago et Chediã est déjà visible, envahie de plus en plus par les anacardiers, en substitution aux palmeraies, espèce endémique, qu'il n'y a pas plus de dix ans était quasiment l'unique espèce (à l'exception de certaines tâches de forêt) d'importance de l'intérieur des îles. Actuellement, l'anacardier s'affirme comme la culture de rente par excellence des îles Urok, celle qui attire les commerçants vers ces parages, qui amène du riz et d'autres articles de première nécessité que l'on peut échanger contre sa noix. Ce phénomène a principalement été accéléré dans les îles ou dans les villages où d'autres groupes ethniques, particulièrement les Pepels, se sont établis de façon permanente.

Ces communautés se sont progressivement établies dans ces îles, il y a plusieurs générations. En provenance de Biombo, la partie du continent la plus proche du territoire d'Urok, les Pepels se déplaçaient vers ces parages avec comme principales intentions : l'exploitation des palmiers pour l'extraction de l'huile de palme, ciblant sa commercialisation sur le continent et la coupe de la paille des « *lalas* » (bas-fonds) pour la couverture de leurs maisons à Biombo. Avec le temps, ils s'établirent et fondèrent des villages, réussissant à obtenir des Bijagós, les propriétaires traditionnels, le droit d'usufruit temporaire de terres communautaires, sur lesquelles ils commencèrent à cultiver des produits de subsistance dont ils manquaient. Après la cueillette, ces derniers étaient aussi transportés vers le continent.

Les communautés Pepels furent les principales responsables de l'expansion de l'anacardier sur les îles Urok, car ils cultivaient traditionnellement cet arbre sur le continent et ils s'aperçurent rapidement de son intérêt économique. Ils profitèrent des défrichages réalisés dans le cadre de l'agriculture itinérante, pour le planter, tout de suite après les récoltes, transformant ainsi une occupation temporaire des terres en permanente. Ce changement culturel a fait que ces communautés com-

mencent à réclamer un droit foncier sur des terres, qui jusqu'à présent appartenaient exclusivement aux Bijagós.

L'élevage est une autre activité importante dans les îles Bijagós. Dans le cas des îles Urok le mode d'élevage est extensif, que ce soit pour les bovins, les porcins ou les volailles (poulets et canards). En règle générale, les animaux sont libres et passent la plus part du temps dans la forêt, ils reviennent au village uniquement pour s'abreuver au cours des périodes où l'eau manque. Ils sont attachés uniquement dans certains cas, afin qu'ils ne détruisent pas les cultures lors de la phase initiale de croissance des cultures et au cours de la récolte dans les rizières pluviales dites de « *m'pampam* ». A Formosa cependant, des conflits sont fréquents entre les agriculteurs et les propriétaires de bœufs, qui souvent envahissent et détruisent les rizières dans les zones les moins surveillées, comme les bas-fonds ou les jardins maraîchers les plus distants des villages.

4.3 Importance socio-économique des ressources côtières

Les coquillages représentent une ressource d'intérêt majeur dans la mesure où ils constituent la base en protéines animales du régime alimentaire bijagó (Schwarz da Silva, 2002). Les espèces les plus exploitées systématiquement sont les « *combés* » (arche) et les « *lingrom* » (couteau) Les premiers sont exploités toute l'année et vont même jusqu'à pouvoir remplacer le riz durant les périodes de soudure où les « *combés* » sont parfois consommés avec les semences du palétuvier *Avicennia*. Les femmes et les jeunes filles se rendent en petits groupes sur les vasières proches de leur « *tabanca* » (village) de préférence lorsque les marées basses interviennent en début de matinée, pour collecter les coquillages. Elles utilisent une simple cuillère pour gratter la surface du sédiment où sont enfouis les « *combés* ». Les femmes bijagó classent cette espèce en trois catégories de taille : les « *garandi* » (grand) sont exploités principalement pendant la saison des pluies, tandis que les tailles inférieures « *justado* » (moyen) et « m*orobonho* » (petit) sont plus recherchées en saison sèche.

Les couteaux ou *lingrom* sont également exploités mais de manière moins intensive. S'ils permettent d'apporter un peu de diversité dans le régime alimentaire, ils présentent quelques désavantages par rapport au *combé*. Contrairement à ce dernier qui peut se conserver 2 à 3 jours, le *lingrom* doit être consommé le jour même. Sa collecte, effectuée avec une lame usée de machette, est aussi plus fatigante. L'espèce est cependant appréciée des femmes âgées en raison du faible poids de sa coquille relativement au *combé*, facteur non négligeable quand on sait que les lieux de collecte sont distants de plusieurs kilomètres des villages. Le *lingrom* est utilisé régulièrement à des fins cérémonielles, notamment lors des cérémonies du *defunto*.

Les huîtres *ostra di taraffe* et *ostra di pedra* sont les bivalves probablement les plus appréciés, mais les usages traditionnels les réservent à des fins de cérémonies. Elles ne sont pas collectées en saison des pluies et il est de règle de ne pas couper les racines aériennes des palétuviers sur lesquelles elles se fixent. Les gastéropodes tels que les *gandim* et *contchurbedja* sont aussi appréciés mais, en raison de leur rareté actuelle, ne sont collectés que de façon opportuniste lors des sorties à *combé*. Les crustacés, et en particulier les crabes, sont également collectés de façon plutôt opportuniste.

Les principales règles de gestion concernant les différentes espèces de coquillages sont déterminées par leur usage à des fins de cérémonies. La nécessité de garantir l'approvisionnement lors de ces circonstances constitue en quelque sorte une garantie de leur conservation. Le caractère « sacré » de certains de ces coquillages les préserve en quelque sorte d'une utilisation non contrôlée. On voit ainsi comment les dimensions culturelles et naturelles s'intègrent dans la société bijagó : pour rester vivante, la culture doit pouvoir s'appuyer sur un environnement en équilibre et vice versa. Cette dimension, qui touche la quasi-totalité des ressources naturelles présentes sur les îles, doit être prise en considération de manière systématique dans l'approche des règles de gestion.

Une soixantaine d'espèces de poissons est régulièrement pêchée dans les eaux côtières des îles Urok (Annexe N°2). Il peut s'agir d'espèces inféodées aux mangroves telles que les *bentanas* (*Tilapia spp.*), des espèces démersales sédentaires telles que les *bagres* (*Arius sp.*), les *bicas* (*Lutjanus sp.*)et les *sinapas* (*Pagrus sp.*), ou encore des pélagiques côtiers tels que les *tainhas* (*Mugil spp.*), le *djafal* (*Ethmalosa sp.*) ou encore les *bicudas* (*Sphyraena spp.*) qui pénètrent dans les systèmes de bolons pour n'y effectuer qu'une partie de leur cycle vital. Depuis quelques années les Raies pastenagues ou *pis raia* (*Dasyatis margarita*) abondent sur le littoral des îles. Elles sont la cause de douloureuses blessures pour les pêcheurs, au point de dissuader certains d'entre eux de continuer la pêche à pied. Les populations expliquent la recrudescence de cette raie par la disparition de ces principaux prédateurs, le requin marteau notamment.

Tableau 8 – Répartition qualitative des débarquements dans trois villages de Formosa

ACUNO			UNHUCUMANE		CABINHATE	
Nº	ESPECES	%	ESPECES	%	ESPECES	%
1	Bentana	42	Tainha	60	Djafal	34
2	Tainha	38	Djafal	18,25	Tainha	13
3	Bagre	7,6	Bagre	8	Caudo	11,4
4	Corcor	3	Sareia	4	Cassapai	7,5
5	Bicas	3	Corcor	3	N'bumbulac (2 ind.)	7
6	Rebenta Conta	2.5	Bentana	2	Bagre	5

Les échantillonnages réalisés auprès des sites de débarquement de pêcheurs dans le cadre de la préparation du plan de gestion, illustrent l'importance qualitative des différentes espèces selon l'emplacement des lieux de capture (Tableau N°8). Le village d'Acuno est situé à proximité de la *barriga*. Ses bolons sont réputés parmi les plus poissonneux. Entre les mois de septembre 2002 et février 2003, 1490 kg de poisson ont été échantillonnés, dont 41% représentés par des *bentanas* (*Tilapia sp.*) et 37% par des *tainhas* (*Mugil sp.*). L'importance des bentanas s'explique également par la pêche pratiquée par de jeunes enfants qui partent en pirogue dans la *barriga* pour capturer des tilapias avec leurs *tchak*, petite ligne à main plombée.

Cabinhate est un village de quelques 80 âmes. En 2003 les *cabaro* étaient en cérémonie et donc dans l'obligation de payer les anciens *paga garandesa*. Entre septembre 2002 et juin 2003, 2969 kg ont pu être échantillonnés. Sur la vingtaine d'espèces capturées, le *djafal* a représenté 34% des captures, suivi par les *tainhas* (13%) et le *caudo* (11,4%). La majorité des captures est faite à l'épervier et à la palangre sur des zones de pêche s'étalant sur la façade maritime SE de Formosa (langue de Cadiguer) sur un vaste estran sablo-vaseux.

Le village Unhucumane jouxte celui d'Abu. Les débarquements enregistrés ne concernent pas les seules pêches de ce village, mais englobent celles effectuées par les Nhominkas et Fulas installés à proximité (Ambasada). De novembre à juin 2003, près de 15 tonnes de poisson ont été échantillonnés. Sur les 21 espèces débarquées, les *tainhas* représentent 60% des captures, suivis par les *djafal* et les *bagre*. La pêche intervient au filet au niveau des vasières à proximité de la pointe Sud-Est de Formosa et, plus fréquemment, sur Cadiguer et les vasières et bancs à l'ouest de Uada (côtes ouest de Formosa).

La pêche traditionnelle bijagó est essentiellement une pêche de subsistance. Le matériel se résume le plus souvent à un épervier (*ridi de mon*), quelques lignes à main (*linha di mon*) et un harpon ou *canhaco*. La pêche est le plus souvent individuelle et destinée à la consommation immédiate. Néanmoins, ce sont les cérémonies qui mobilisent le plus de pêcheurs. Elles déterminent la confection de grands pièges à poisson ou *gambua* en bois de mangrove ou en feuilles de palmiers dans lesquels ils pénètrent à pleine mer et restent prisonniers à marée basse. Des pièges semblables étaient réalisés autrefois en pierre, mais sont désormais laissés à l'abandon en raison de la plus grande rareté des poissons.

Parmi les autres ressources de la zone côtière exploitées traditionnellement figurent divers produits issus de la mangrove. Le bois de palétuvier est ainsi régulièrement utilisé pour la construction des cases, la confection de mobilier, d'artisanat. Il est aussi utilisé comme bois de chauffe, notamment pour la fabrication du sel. Comme on le voit, l'exploitation traditionnelle des ressources ligneuses de la mangrove est restée compatible avec les capacités de régénération de la ressource.

5. Tendances récentes dans l'exploitation des ressources de la zone côtière.

Depuis une cinquantaine d'années environ, de nombreuses influences sont venues s'inscrire dans le système de production traditionnel bijagó. Nous nous limiterons ici à celles qui concernent plus directement la zone côtière et ses ressources. Parmi les transformations les plus significatives figurent celles qui ont accompagné l'immigration des ethnies Pepels et Nhominkas.

Les Pepels, originaires des rives Nord du rio Geba, ont dans un premier temps réalisé des campagnes saisonnières en saison sèche vers les îles Urok. Ces campagnes étaient destinées à l'exploitation de certaines ressources dont ils avaient besoin, parmi lesquelles la paille, le régime du palmier et les coquillages, ces derniers destinés à des fins commerciales. Au fil du temps, ces campements ont fini par devenir de plus en plus permanents, au point que les Pepels sont aujourd'hui devenus l'ethnie majoritaire sur l'île de Nago. L'impact sur les ressources en coquillages s'est révélé très sévère, en entraînant une diminution importante de la plupart des espèces (Annexe N°3). L'exemple le plus visible à cet égard concerne les *gandim*, exploités pour leur chair et leurs opercules, sur les bancs au large de Uada, de Bampion et autour de l'îlot de Manramba devenu un véritable cimetière de coquillages. Autour des îles Urok cette espèce est désormais difficile à observer. Tels que les aillerons des requins, les opercules des gandim sont recherchés par le marché asiatique.

Avec la sédentarisation, la gamme des ressources exploitées par les Pepels s'est élargie. On note ainsi, sur le milieu marin, l'introduction de techniques de pêche telles que le *Tadja rio*, le filet rond des femmes et les sennes de plage. Si le filet rond a un impact réduit, il en va autrement pour les autres engins très peu sélectifs, d'autant qu'ils s'exercent principalement dans la *barriga das ilhas*. Ainsi le *tadja rio*, technique qui consiste à barrer l'embouchure de petits rios à pleine mer, capture toutes les classes d'âge sans distinction, pouvant même dans certains cas barrer la route aux lamantins. Si le développement global des échanges entre Pepels et Bijagó a eu des répercussions positives, il a aussi des impacts négatifs notamment en ce qui concerne les échanges payés avec de l'eau de vie qui contribue à répandre l'alcoolisme chez les Bijagó.

Les Nhomincas, originaires du Sine-saloum au Sénégal, ont eux aussi commencé à établir des campements temporaires dans l'archipel depuis plus de 50 ans. Ils réalisaient alors des campagnes de pêche durant la saison sèche, retournant cultiver leurs rizières en saison des pluies. Comme les Pepels ils se sont peu à peu sédentarisés, tout en confirmant leur grande maîtrise de la pêche. Ils sont aujourd'hui installés essentiellement sur l'île de Chediã, considérée comme une tête de pont pour la plupart des Nhomincas venant pêcher dans l'archipel. 32 pirogues ont ainsi été recensées sur Chediã en 2003. Ces pirogues motorisées permettent aux Nhomincas une grande mobilité tant vers les lieux de pêche que vers Bissau pour la commercialisation des captures. Ils utilisent soit des filets maillants à ethmaloses et mulets, soit des filets maillants dérivants à mailles de 120 mm pour capturer des espèces telles que barracudas et requins.

La présence des Nhomincas a eu plusieurs aspects positifs auprès des Bijagó. Ils ont permis des transferts de connaissances et de technologies aujourd'hui mises à profit par de jeunes Bijagó qui désirent se consacrer à la pêche. C'est ainsi que depuis quelques années, la palangre a fait son apparition. Il s'agît d'une ligne pourvue de plusieurs centaines d'hameçons appâtés avec des poissons capturés à l'épervier, et qui est posée le soir à marée basse sur les vasières et relevée à la marée basse du matin. Les Nhomincas ont également fourni de nombreux services aux résidents des îles dans le domaine des transports, permettant ainsi des liaisons plus fréquentes entre les îles et le continent. Parmi les impacts négatifs de l'installation des Nhomincas on doit noter une pression de pêche globalement excessive et l'usage d'engins de pêche peu compatibles avec une productivité durable des ressources. Certaines espèces telles que les requins et les raies guitare sont aujourd'hui menacées en raison de cette pression de pêche.

Si les deux catégories précédentes sont désormais considérées comme des résidents dans l'approche du plan de gestion – à condition d'être en mesure de contrôler l'évolution future des nouvelles installations - il n'en va pas de même des campements temporaires de pêcheurs qui se sont installés ces dernières années sur les rivages des îles Urok et en particulier dans les zones

de porto Unhucumane, Anapus et Botaï ainsi que sur l'îlot de Papagaïo. Leur présence est d'autant plus facilitée par le fait que les résidents n'utilisent eux-mêmes que modérément le milieu marin. A l'usage des grands filets qui ont pour effet de cloisonner les échanges entre les différents compartiments du système au détriment de la reproduction des ressources, s'ajoute parfois l'utilisation intensive du bois de mangrove pour le fumage du poisson.

Parmi les usagers allochtones ayant eu un impact sensible sur la zone côtière d'Urok, il faut mentionner les promoteurs du tourisme. Un complexe touristique a ainsi vu le jour sur l'île de Chediã. La plupart des promesses qui avaient été faites aux communautés Bijagó en contrepartie de l'utilisation de l'espace –empiétant sur un site traditionnellement occupé pour les initiations - n'ont pas été tenues, ce qui a conduit progressivement à une situation de conflit. D'autre part, le développement de l'exploitation commerciale des huîtres destinées aux touristes a entraîné un appauvrissement des sites, dont certains n'ont toujours pas récupéré depuis 1998, date de fermeture définitive du complexe. Cette expérience a en outre généré des luttes intestines au sein des communautés villageoises concernées, grevant pour un certain temps toute nouvelle initiative dans ce domaine. Les contacts plus épisodiques avec les touristes pratiquant la pêche sportive, à partir d'embarcations des campements de pêche de Bubaque et Rubane, ou encore la visite inopportune d'une expédition de jet-ski en 2002, n'ont fait que confirmer l'attitude méfiante des communautés résidentes à l'égard du tourisme.

A ces tendances, spécifiques à l'utilisation de la zone côtière, s'ajoutent celles plus générales que nous mentionnerons ici compte tenu de leur influence déterminante sur le plan social, culturel ou économique. Ces tendances sont liées les unes aux autres et ont des effets de synergie. Il convient donc de les intégrer dans le cadre d'une approche globale de l'évolution des îles Urok. Parmi ces grands paramètres nous retrouvons d'abord la croissance démographique. Nous disposons malheureusement de données insuffisantes. Les recensements de 1991 indiquent une population résidente de 2572 habitants répartis en 33 villages, dont 1703 sur l'île Formosa, 569 sur Nago et 300 sur Chediã. Un recensement informel réalisé en 1999 fait mention pour la seule île Formosa de 2719 habitants, soit un accroissement de 62% en l'espace de 8 années. Tout en restant prudents sur l'exactitude de ces chiffres, il est clair que le paramètre démographique devra être pris sérieusement en considération dans le suivi du plan de gestion tant il influe directement sur l'équilibre des ressources naturelles. Cette évolution est en partie liée avec l'évolution de l'économie, tournée toujours plus vers des échanges avec l'extérieur, que ce soit sous forme monétarisée ou de troc. Elle explique l'extension récente des cultures de cajou dont les noix sont échangées avec du riz ou des produits de première nécessité, et l'eau de vie vendue sur place. L'impact de cette évolution se fait au détriment des surfaces cultivées pour le riz pluvial, « *m'pam-pam* », sous palmeraies, elle se substitue à la traditionnelle jachère forestière qui assurait la régénération des palmiers et aux cultures plus traditionnelles telles que l'arachide ou *mancarra bidjogo* et le haricot ou *feijao*. Ceci entraîne des conséquences néfastes pour la sécurité alimentaire, environnementale et culturelle des Bijagós. En effet, l'anacardier n'empêche pas seulement la régénération des palmiers, mais il réduit aussi les aires de culture alimentaire et défavorise la culture du riz, vu qu'elle est beaucoup moins exigeante et termes de temps et de main d'œuvre que cette céréale. De plus, l'alcool qui en est extrait, connu sous le nom de « sum-sum », a tendance à remplacer le vin de palme au cours des cérémonies traditionnelles. La consommation de cet alcool, d'une qualité dangereuse pour la santé, risque d'avoir à long terme des effets considérables sur la culture et la société bijagó, principale point d'appui de la biodiversité, richesse de ces îles. D'autre part, la dépendance économique vis à vis de l'extérieur tend par conséquent à se renforcer, notamment en ce qui concerne le riz échangé avec les noix de cajou dont la valeur diminue régulièrement depuis 15 ans.

Avec le développement des échanges, des transports et de l'information, les habitants des îles Urok, et particulièrement les jeunes, font preuve d'une fascination toujours plus grande pour le monde extérieur, pour les « lumières de la ville ». Si cette tendance à l'émigration de la jeunesse venait à se confirmer et à devenir structurelle, c'est toute l'organisation sociale bijagó qui serait remise en cause, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale des anciens. L'impact de ces transformations se retrouve par ailleurs au niveau de l'autorité des baloberos qui a tendance à s'éroder, avec tout ce que cela suppose au niveau du respect des règles traditionnelles. Pour cette raison, il est nécessaire que le plan de gestion prévoie des activités à caractère culturel destinées à accompagner les mutations sociales qui s'opèrent au sein des communautés.

6. Le processus de planification de la zone côtière et marine

6.1. Le premier contact de Tiniguena avec Formosa

Le premier contact de Tiniguena avec Formosa eut lieu en janvier 1993, lors de l'inauguration de la Maison de l'environnement et de la culture de l'archipel de Bolama/Bijagó, à Bubaque. Les autorités traditionnelles et les représentants de Formosa, de Bubaque et de Orango qui se trouvaient là interpellèrent les responsables de Tiniguena invités à cet événement, en sollicitant leur appui pour améliorer les conditions de vie des populations de ces îles. En tant que jeune ONG dédiée aux questions environnementales et au développement participatif, Tiniguena était intéressée par une intervention dans l'archipel des Bijagós. La Réserve de Biosphère représentait un cadre idéal pour tester un modèle de développement basé sur l'appropriation et la valorisation des espaces et des ressources par les communautés locales tout en assurant leur participation au processus de conservation pour son propre bénéfice et celui du pays, pour les générations actuelles et futures. Une mission exploratoire sur les trois îles fut organisée en mai de la même année. Dû à la grande motivation de sa population (en particulier des femmes et des jeunes), à son isolement et à l'absence totale de partenaires au développement, Formosa fut l'île choisie pour le commencement de l'intervention de Tiniguena dans l'archipel. En effet, au cours de la première visite de contact, l'équipe prit conscience des grandes difficultés rencontrées par les résidents. La présence de l'administration centrale était présente uniquement dans le secteur de la santé, au travers d'un Centre de santé construit dans le village de Abú par l'ONG italienne Mani Tese. Un infirmier avait été affecté par le Ministère de la Santé, pour la couverture sanitaire des îles des secteurs de Caravela et Formosa.

6.2. Activités et philosophie d'intervention

Suite à la première visite à Formosa, trois idées de projets furent identifiées, dans les domaines du maraîchage avec les femmes, de l'artisanat et de la pêche artisanale. Le grand dynamisme des femmes, l'expérience que Tiniguena avait déjà dans le domaine du maraîchage ainsi que les difficultés logistiques liées à l'insularité, mirent en avant la première idée de projet. Ainsi, en novembre 1993, un groupe de 24 femmes du village de Abú initia la culture du premier périmètre maraîcher avec l'appui de Tiniguena. Durant trois ans, cela allait être l'unique activité de l'ONG à Formosa, mais entre temps celle-ci s'était étendue à quatre autres villages, regroupant au total une centaine de femmes. Les objectifs visés étaient l'augmentation des revenus économiques des bénéficiaires, l'amélioration du régime alimentaire des populations résidentes, l'appui à l'organisation des femmes et le renforcement des liens de solidarité entre elles.

La présence à Formosa permis une meilleure identification des problèmes de l'île. De cette façon, il fut possible de constater qu'il y avait quatre à six mois de disette de la céréale de base (riz), que les populations résidentes appelait la période de la « faim ». C'est ainsi qu'au début de 1996, naquit le projet d'une banque de céréales, qui se traduisit par la construction et l'équipement d'un magasin communautaire à Abú. Ce dernier, géré par un autre groupement de femmes, sert au stockage et à la vente de riz et d'autres produits de première nécessité. A côté de ce magasin fut installé, en 1997, une presse à huile de palme, gérée par des femmes afin de valoriser ce produit abondant dans les îles (augmentation de la production et amélioration de la qualité). Dans l'intention de rentabiliser et de viabiliser le magasin communautaire et la presse à huile de Abú et afin de dynamiser l'économie locale, Tiniguena mis en place un système de microcrédit pour favoriser les activités génératrices de revenus, réalisées par les femmes, comme le petit commerce, l'extraction du sel ou de l'huile de palme.

D'autre part, la même année, fut initié l'appui à la riziculture de bas-fonds, au travers d'échanges avec des riziculteurs de la région de Cantanhez. L'appui à la pêche artisanale commença à la fin de 1997, avec l'identification et l'organisation de pêcheurs résidents intéressés. La guerre, qui commença le 7 juin, allait interrompre cette dynamique qui allait reprendre de plus belle après la fin des hostilités, en 2000. Au delà de sa contribution à la sécurité alimentaire, Tiniguena souhaitait, au moyen du projet pêche, favoriser un plus grand contrôle de cette activité dans la zone, au travers de l'acquisition de compétences par les pêcheurs bijagós, leur apprentissage à des techniques de pêche durables et de leur présence en mer plus importante

afin qu'ils puissent contrôler les incursions des pêcheurs venus de l'extérieur, peu préoccupés par la durabilité des ressources.

Au cours de cette première phase qui dura jusqu'au début de la guerre, la stratégie de Tiniguena reposait sur la contribution pour l'amélioration des conditions de vie des populations résidentes et sur l'établissement de relations de confiance et de liens de solidarité et de partenariat entre l'ONG et les communautés locales. Une fois acquise la confiance des populations, dans la dynamique du développement en cours, tendant à satisfaire les nécessités basiques et immédiates, il était possible de passer à une autre phase, orientée vers l'implication des communautés dans la conservation de leurs espaces et de leurs ressources naturelles, capital essentiel pour leur développement futur. Les activités agricoles ont permis une intervention dirigée vers l'intérieur de l'île et concernant les questions de développement actuelles. L'activité pêche, qui allait commencer en 2000, constituait le véritable défit pour la conservation et la passerelle pour une intervention jusque là circonscrite à Formosa vers les deux îles voisines, Nago et Chediã, parties du même groupe écologique.

Au-delà de la pêche, Tiniguena appuya, au cours de cette seconde phase, d'autres secteurs prioritaires comme la communication, au travers de l'installation de radios VHF dans le village de Abú, à Formosa en 1999 et une autre dans le village de Chediã, dans l'île du même nom en 2002. Nago ayant déjà une radio installée par l'UICN. La concession d'une pirogue motorisée, en 2001, dans le cadre du projet pêche, allait faciliter le transport vers la capitale et le désenclavement de Formosa pendant deux ans. Des difficultés liées à la gestion et à la rentabilisation de cette pirogue amenèrent à dissocier le transport de l'activité pêche.

6.3. Le projet pêche artisanale

Le projet pêche est né d'une demande de la part des populations locales, adressée à Tiniguena, souhaitant développer des activités de pêche artisanale afin de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir de nouvelles activités génératrices de revenus, notamment auprès des jeunes. Les moyens de pêche Bijagós sont très limités (petites pirogues monoxyles et engins de pêche de dimension réduite) et la pêche Nhominkas a séduit de nombreux jeunes Bijagós, convaincus de la nécessité de motoriser les embarcations et de recourir à un niveau d'équipement supplémentaire.

Tiniguena a bénéficié de l'appui de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin - FIBA, qui s'est montrée disponible pour contribuer à soutenir financièrement et techniquement un projet de développement d'une pêche artisanale durable. Capitalisant son expérience dans le domaine, la FIBA a recommandé, dès la conception du projet, que ces nouvelles activités s'accompagnent d'un effort de définition de règles de gestion des ressources halieutiques et d'une limitation des techniques de pêche afin d'éviter le développement éventuel de modes d'exploitation non durables comme la région en avait déjà connu (pêche aux sélaciens pour les ailerons, pêche aux mélongènes ou *gandim* pour les opercules, pêche intensive au Cymbium ou *cuntchurbedja* pour la production de fermenté séché, etc.).

Le développement d'activités de pêche durables devait également faciliter une concertation devant déboucher sur une progressive interdiction de pratiques de pêche jugées néfastes par les Bijagós comme par les organisations de conservation, comme celle du *tadja rio*, utilisée spécialement par les Pepels, qui consiste à barrer complètement un bolon. Cette technique perturbe d'une part le fonctionnement du système naturel, et, d'autre part, peut empêcher les lamantins de remonter jusqu'aux sources d'eau douce pour s'abreuver ou les capturer en marée descendante. Par ailleurs, les résidents se plaignant d'une réduction de l'abondance de certaines ressources côtières sous l'effet des prélèvements des pêcheurs et ramasseurs de coquillages migrants (poissons-scies, requins, mulets jaunes, mélongénas, cymbium, huîtres, etc.) le développement de la pêche artisanale devait renforcer leur présence sur les eaux d'Urok et, de là, leur capacité d'emprise et de surveillance sur leur terroir maritime. Enfin, avec la contribution des pêcheurs de Formosa, les activités ont été conçues dès 1997 de façon à renforcer l'approche communautaire, à réduire l'enclavement par la mise à disposition d'une capacité de transport et à limiter la dépendance des Bijagós par rapport aux Nyominkas. Ainsi, soucieux de rester cohérent avec les recommandations du zonage de la Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagós, le projet pêche, signé en 1998, a permis d'initier une réflexion générale associant étroitement développement socio-économique, gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité.

Le démarrage du projet a pris du retard du fait du conflit de 1998 et 1999 ; en 2000, une pirogue motorisée et équipée de matériel de pêche, *Tebanke Formosa !*, destinée au transport et au développement de la pêche, a été financée à crédit et confiée à la gestion des villages d'Acoco et d'Acuno, sous la responsabilité de l'un des leaders principaux d'Acoco. Un magasin d'avitaillement en petit matériel de pêche a été construit à Acoco, un fonds en matériel constitué et un

système de crédit mis en place et amélioré progressivement en concertation avec les bénéficiaires. Une phase d'étude a suivi, conduite en 2000 et 2001, qui a permis le recensement et la caractérisation des acteurs et des systèmes de pêche dans les îles Urok. Sur cette base et afin de dynamiser les activités de pêche, l'émergence d'un groupement des pêcheurs d'Urok a été accompagnée, contribuant à la volonté d'élargir le champs d'intervention au groupe des trois îles, Formosa, Nago et Chediã. Des sorties de pêche conjointes *Tebanke Formosa !* – pirogues à rame ont été organisées, permettant de tester des modes d'organisation et des systèmes de commercialisation des captures en frais.

Les capacités locales de transformations ont également été renforcées par la construction en 2001 de fours pour le fumage du poisson dans le village d'Abu puis l'organisation d'une formation au fumage en 2003 basée sur une visite d'échange avec des professionnels du Rio Grande de Buba. Une formation technique d'une semaine a été dispensée à l'ensemble des pêcheurs de Formosa pour le montage et la maintenance d'engins de pêche améliorés. Enfin, un système de suivi des captures a été initié, bénéficiant de conseils du CIPA, et plusieurs enquêteurs volontaires ont été formés à l'utilisation de fiches d'enquêtes, utilisées depuis l'année 2002 dans les villages de l'est de Formosa.

Ces différentes actions ont permis de renforcer la cohésion et les échanges entre les pêcheurs résidents, qui se sont montrés particulièrement actifs dans les débats aux niveaux villageois, insulaires et général pour l'élaboration des règles d'accès et d'usage des ressources côtières et marines.

6.4. Les étapes préparatoires du plan de gestion

Le plan de gestion est le fruit d'une concertation entre les communautés résidentes des trois îles Urok. Facilitée par un accompagnement permanent et un soutien logistique de Tiniguena, cette concertation a eu pour but d'établir un consensus entre les Bijagós, les Pepels et les Nyominkas des trois îles sur l'évolution des ressources et la cohérence des systèmes de production de ces différents groupes d'usagers avec les modes traditionnels de gestion et de conservation du milieu naturel des Bijagós.

Cet effort s'est poursuivi tout au long de la période 2001 – 2003, avec un renforcement progressif de la participation des trois îles et des institutions nationales, et a permis d'élaborer des règles consensuelles d'accès et d'usage des ressources côtières et marines du territoire Urok garantissant leur exploitation durable, au bénéfice prioritaire des communautés résidentes et procurant des éléments de réponse et de protection vis-à-vis des pressions extérieures. Tiniguena et la FIBA ont joué un rôle de dynamisation et d'animation, d'appui logistique pour faciliter les concertations et de secrétariat pour archiver discussions, propositions et décisions. Les autorités traditionnelles ont suivi, conseillé et adopté le processus et les règles retenues lors des assemblées générales. L'ensemble du système de gestion, présenté lors de l'Assemblée Générale Urok du mois de novembre 2003, a reçu la validation de l'ensemble des chefs traditionnels des trois îles.

La nécessité d'obtenir une validation des autorités nationales concernées a été discutée dès le départ ; le *Comite de Estado do sector de Caravela*, le *Gabinete de Planificação Costeira* et la Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagós ont participé de façon active dans cette perspective à l'ensemble des Assemblées Générales Urok, au cours desquelles les propositions relatives à la gestion des ressources ont été formulées par les délégués des populations résidentes. Les besoins en matière de surveillance et contrôle ont été également mis en évidence et des solutions organisationnelles proposant un partage des rôles et responsabilités des différents acteurs ont été identifiées et débattues.

Les partenaires au développement (Tiniguena, FIBA, GPC, RdBABB) se sont ensuite engagés à rédiger un Plan de gestion des îles Urok reprenant l'ensemble des règles d'accès et d'usage des ressources formulées par les populations locales. Ce document présente également les propositions de partenariats entre les différents acteurs (Etat, populations résidentes et partenaires au développement) pour soutenir le maintien d'une concertation, un suivi et une évaluation du système de gestion et de sa mise en œuvre et le développement d'une capacité de surveillance et de contrôle du territoire Urok. Sa validation par les autorités compétentes de l'Etat doit donner une valeur réglementaire à l'ensemble du système de gestion.

Encadré 7 - Les étapes du processus de concertation

1998 Démarrage du projet pêche, sur le principe « le développement au service de la conservation et vice-versa ».

2000 Expression par les populations Bijagós de Formosa des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles ; réflexion conjointe sur la nature des problèmes et leurs origines,
Constat à propos de la perte progressive de force du système de gestion traditionnel et de l'abandon de certaines règles d'accès.

2001 Mise en contact des trois îles au travers de missions d'animation, prise de décision consensuelle pour mener une réflexion commune,
Collecte des avis des leaders et des personnes les plus actives sur la gestion et l'utilisation des ressources côtières, documentation des problèmes identifiés et des pratiques de pêche néfastes,
Constitution du premier Comité Formosa, avec des représentants délégués des villages d'Abu, Acoco, Acuno, Panjia et Ancadaque,
Tournées avec l'appui de Tiniguena dans l'ensemble des villages des trois îles ; explication du travail en cours à Formosa et discussion autour des grandes lignes de l'évolution des ressources et des modes d'exploitation, sensibilisation sur l'importance de la conservation des ressources côtières, des habitats et des espèces à valeur patrimoniale. Accompagnement technique de la FIBA pour le suivi et la gestion des ressources naturelles et espèces patrimoniales,
Manifestation d'un intérêt fort pour participer plus activement à une concertation destinée à définir de nouvelles règles consensuelles d'accès et d'usage des ressources,
Désignation de délégués dans chaque village et constitution des comités villageois, qui animent des discussions à propos des règles de gestion à adapter ou à élaborer ; accompagnement de l'équipe de terrain de Tiniguena pour l'animation du processus et l'archivage des résultats des discussions,
Renforcement de la dynamique de participation grâce à la campagne de promotion culturelle menée par Tiniguena en 2001 (visites d'échange, animation et valorisation culturelle, etc.).

2002 Création et première réunion des trois Assemblées Insulaires, Formosa, Nago et Chediã ; synthèse des propositions de règles issues des discussions dans les villages et préparation de propositions à discuter à l'échelle des îles Urok ; accompagnement et archivage par l'équipe de terrain de Tiniguena,
Création et première réunion de l'Assemblée Générale Urok ; débat autour des propositions et décision de mise en œuvre d'une première série de règles de gestion, incluant l'abandon de certaines pratiques de pêche non durables comme *tadjia rio* ou encore l'utilisation des filets en nylon monofilament,
Validation par les autorités traditionnelles du processus et des règles issues de cette première phase, et mise en place de mandjiduras correspondantes (signalétique traditionnelle de la sacralisation des espaces et des ressources),
En cours d'année, tournée dans les villages et discussions autour des règles, de leur niveau d'adaptation par rapport à la réalité du terrain, de la capacité à les faire respecter et des difficultés ressenties par les différentes communautés du fait de leur application,
Animation continue de la concertation dans les villages et des discussions autour des règles et de leur mise en application.

2003 Secondes assemblées insulaires et Assemblée générale Urok. Définition d'un zonage du territoire Urok et affinage des règles d'accès et d'usage,
Début de rédaction du plan de gestion sur l'initiative de Tiniguena et de la FIBA avec l'appui du GPC, de la réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagós et des partenaires internationaux,
Tenue en fin d'année d'une AG Urok extraordinaire pour la validation définitive par les représentants des communautés résidentes de la proposition de zonage, de règles d'accès aux ressources ainsi que des rôles et responsabilités des différents acteurs dans le système de gestion proposé,
Finalisation et présentation du document de Plan de gestion aux autorités compétentes de l'Etat.

7. Le plan de gestion des îles Urok

7.1. Les Objectifs

7.1.1. Objectif Général

Le Plan de Gestion des Îles Urok a comme objectif général :

Contribuer à la durabilité du patrimoine naturel et culturel des îles Urok, avec en vue du développement durable des populations locales et du pays, au travers du renforcement des capacités des communautés résidentes et de leur pleine participation au processus de conservation, au bénéfice des générations actuelles et futures.

7.1.2. Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Contribuer à la pérennité d'un environnement sain et productif et à la conservation de la biodiversité biologique

Objectif spécifique 2 : Contribuer à la sécurité alimentaire et économique des populations des trois îles qui appartiennent au complexe Urok et améliorer leur cadre de vie

Objectif spécifique 3 : Encourager la participation et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs pour la dynamisation du processus de cogestion en vue d'assurer son autonomie et sa durabilité.

Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités "empowerment" des communautés résidentes afin qu'elles s'approprient le processus en cours et améliorent leurs capacités revendicatives afin d'assurer leur droit à un environnement sain et à un développement durable

Objectif spécifique 5 : Accompagner et orienter les mutations sociales qui s'opèrent au sein des communautés, en particulier chez les jeunes, au travers d'un processus d'animation culturelle intensif

Objectif spécifique 6 : Documenter et systématiser les expériences de gestion participative en cours pour en retirer les enseignements au profit de la dynamique initiée dans les îles Urok, des initiatives similaires dans la RBBB et des Aires Marines Protégées de la sous-région.

7.2. Hypothèses pour la réussite du Plan de Gestion

La viabilité de la mise en œuvre du plan de gestion et son efficacité ne seront réelles que si l'ensemble des parties prenantes assume effectivement ses responsabilités. Engagement collectif, le plan repose en effet sur l'assomption que, pour aboutir à un succès, les conditions ci-dessous, considérées comme des conditions *sine qua non*, sont effectivement remplies:

- les Autorités Gouvernementales compétentes s'engagent à promulguer un décret ou arrêté ministériel reconnaissant l'existence officielle d'une réglementation particulière fixant les conditions d'accès et d'usage des ressources au sein de la zone côtière des îles Urok. Elles s'engagent par ailleurs à s'impliquer activement dans la surveillance, le contrôle et la répression des activités illégales, et à jouer leur rôle d'arbitre en cas de conflit d'usage.
- Les Populations résidentes des îles Urok s'engagent de manière formelle à appliquer les règles définies dans le plan de gestion, par le biais de leurs représentants participant à l'Assemblée Générale Constituante, réunie pour la circonstance.
- Les Autorités Traditionnelles des îles Urok s'engagent à user de leurs pouvoirs pour faire appliquer les décisions contenues dans le plan de gestion.
- Tiniguena s'engage sur le long terme comme partenaire principal des populations afin d'accompagner, dynamiser et animer le processus défini au sein du plan de gestion.
- La FIBA s'engage à accompagner la mise en oeuvre des recommandations du plan de gestion au niveau technique, tout en cherchant à établir des liaisons avec la communauté des organismes de Conservation à l'échelle sous-régionale et internationale.
- La RBABB s'engage à promouvoir l'articulation entre le plan de gestion et les initiatives comparables dans l'archipel des Bijagós, et de promouvoir toutes les synergies possibles nécessaires à la vitalité et durabilité du processus au sein de la Réserve de biosphère.

7.3. Règles d'accès et d'usage des ressources côtières et marines

7.3.1. Règles générales

7.3.1.1. Délimitation du territoire Urok

Le territoire Urok s'étend jusqu'aux limites des bancs et espaces maritimes traditionnellement gérés par les îles de Formosa, Nago et Chédiã.
La frontière passe au nord des *Pedras de Maio* en suivant vers l'est la limite du *Canal do Geba* (isobathe des 10 mètres) et passe au nord des *Pedras de Papagaio*. Elle s'incline vers le sud-est en englobant les bancs *Coroa de Papagaio*, puis s'oriente sud puis sud-est en longeant par l'est les bancs *Coroa de Formosa*. Elle se prolonge dans cette direction jusqu'au banc situé à 3 miles à l'est de l'île d'Edana. Elle remonte légèrement avec une direction ouest – nord-ouest jusqu'à l'extrémité ouest du banc extérieur situé au sud-ouest de la *Ponta de Uada*. Elle contourne ce banc par l'ouest et oblique vers le nord puis vers le nord-est en longeant par l'ouest les *Coroas de São Francisco*. Elle poursuit cette trajectoire en passant à l'ouest des bancs jusqu'à la limite du *Canal do Geba*, au nord des *Pedras de Maio*.

7.3.1.2. Règles prévalant sur l'ensemble du territoire côtier et marin d'Urok

Conservation de la faune sauvage

Il est strictement interdit de chasser, blesser, tuer, capturer, détenir et/ou commercialiser toutes les espèces de poissons-scies, toutes les espèces de tortues marines, les lamantins, les hippopotames, les loutres à joues blanches, les crocodiles, les oiseaux en général et les perroquets gris du Gabon en particulier. La pêche ciblée aux sélaciens (requins *caudo*, raies-guitares *cassapai*) est interdite ; les individus capturés de manière accessoire doivent être relâchés lorsque hissés vivant à bord des pirogues.

Exploitation des coquillages

Les coquillages ne peuvent être exploités que pour l'alimentation locale et les cérémonies ; tout transport hors du territoire Urok et toute commercialisation dans les îles Urok sont interdits. L'utilisation des coquillages comme appâts pour la pêche est interdite.
Règles relatives à certaines espèces de coquillages :
Arches ou *combé* : seuls les individus de taille moyenne ou grande, *combé justado* et *combé garandi*, peuvent être utilisés. Il est interdit de ramasser les petits individus, dits *combé piquinino* ou *morobonho*. Les comités de villages ont la charge de définir les zones autorisées pour le prélèvement des *combé*, et de la gestion d'un système de jachère destiné à promouvoir le renouvellement des stocks.

Les huîtres ne sont ramassées que pendant la saison sèche. Leur collecte en saison des pluies est interdite. Les huîtres de mangrove doivent être détachées de leur support ; il est interdit de couper les rhizophores pour prélever des huîtres. La pratique qui consiste à griller les huîtres de roche directement sur leur support naturel est interdite.
Seuls les individus de grande taille peuvent être ramassés pour les huîtres de mangrove, les cymbium ou *cuntchurbedjo* et les mélongéna ou *gandim* ; le prélèvement des juvéniles n'est pas autorisé.

Utilisation du bois de mangrove

Toute coupe abusive de mangrove est interdite. Toute exploitation à des fins commerciales et toute exportation hors du territoire Urok sont prohibées. Ne sont autorisés que des prélèvements limités, destinés exclusivement à la construction des habitations des résidents.
Le bois de mangrove ne peut en outre pas être utilisé pour le fumage du poisson.

Techniques et engins de pêche

La pêche aux filets maillants dérivants, ou yolal, ou boiante, est interdite. Les filets de pêche ne peuvent pas être constitués de nappes en nylon monofilament. Ce matériau est interdit sur l'ensemble du territoire Urok. La dimension minimale des mailles autorisées est de vingt-huit millimètres (28 mm) de côté, soient cinquante-six millimètres (56 mm) étirées. Seuls les poissons peuvent être utilisés comme appâts.

Iles et rios sacrés

Le droit traditionnel prévaut dans les zones sacrées. Les îles sacrées, Quai, Ratum, Ramanssa, Manramba, sont placées sous la gestion des propriétaires traditionnels. Le rio de Uada est placé sous la gestion traditionnelle du village de Uada.

Gestion des déchets

Les déchets les plus polluants, tels que les piles électriques, les huiles de vidange, les acides de batteries, les produits chimiques, sacs et bouteilles en plastique, ne doivent pas être jetés à la côte, près des sources, puits, marigots afin de pas être à l'origine de pollution des eaux côtières et des eaux d'écoulement. Ces déchets doivent être regroupés dans des sites choisis par les

comités de villages. Les autres déchets doivent être regroupés et incinérés.

Campements

Aucun campement de pêche ou d'habitation n'est autorisé sur les îles du territoire Urok, y compris sur l'île de Papagaio. Les migrants en passage temporaire sur les îles Urok sont tenus de s'installer dans les villages existants.

Tourisme et engins de plaisance

Aucune activité touristique n'est encouragée sur les îles d'Urok. Les pêcheurs sportifs doivent respecter les règles de pêche en vigueur sur le territoire Urok et sont encouragés à promouvoir la pratique du « No Kill » (relâcher le poisson vivant une fois ramené au bateau). Les jet-skis et autres embarcations de plaisance sont interdits dans le territoire Urok.

7.3.2. Zonage et règles spécifiques d'accès aux ressources

7.3.2.1. Zonage du territoire d'Urok

Le territoire maritime des îles Urok est divisé en trois zones, dans l'esprit même de la Réserve de biosphère (voir carte zonage Urok) :

- Une zone de conservation ou zone centrale, comprenant l'ensemble des mangroves et rios associés, et notamment le pourtour des îles ainsi que l'espace compris entre Formosa, Nago et Chediã, ou *barriga das ilhas*, où l'accès aux ressources est réservé exclusivement aux résidents et pour des fins alimentaires et cérémonielles. C'est en même temps une zone qui, par sa productivité, représente le cœur du système côtier Urok sur le plan environnemental. A la fois fragile, productive et proche des tabancas, elle est donc considérée d'intérêt stratégique majeur de par sa capacité à garantir simultanément la sécurité alimentaire, la sécurité culturelle et la sécurité environnementale des îles Urok et de leurs populations. Les soins particuliers apportés à sa gestion et les modes de capture traditionnels des ressources garantissent la productivité de l'ensemble du système au profit des zones plus périphériques. Ils protègent simultanément des peuplements d'espèces parmi les plus emblématiques du patrimoine national et international.

- Une *zone de développement* ou zone tampon, qui s'étend de la limite de la zone centrale jusqu'au premier canal, au tombant des bancs de sables en contact avec la côte des îles de Formosa, Nago et Chediã, incluant également les petits chenaux traversant ces bancs : l'accès aux ressources y est réservé exclusivement aux résidents des îles Urok, à des fins alimentaires, cérémonielles et commerciales. Le principe d'exclusivité des droits d'accès au profit des communautés résidentes permet de garantir leur sécurité économique. De même que pour la zone centrale, ces droits d'accès exclusifs induisent auprès de leurs bénéficiaires une responsabilité de gestion du territoire à leur profit, constituant ainsi le meilleur gage de durabilité des ressources. Cette gestion responsable assure une bonne régénération des ressources halieutiques et induit aussi par conséquent des bénéfices élargis aux eaux de l'archipel et de la Guinée-Bissau.

- Une zone de développement et de solidarité nationale ou zone de transition, du premier canal jouxtant les îles à la limite extérieure du territoire Urok, où l'accès est autorisé aux pêcheurs non-résidents et aux pêcheurs sportifs sous réserve du respect des règles en vigueur sur le territoire Urok. L'accès aux pêcheurs non-résidents fait partie intégrante de la logique globale du plan de gestion, étant entendu que les efforts de gestion sont destinés à bénéficier non seulement aux communautés résidentes, mais au pays tout entier. De la même façon que les îles Urok sont alimentées par l'extérieur (en poissons reproducteurs par exemple) il est vital qu'elles alimentent en échange l'extérieur de leur territoire.

Ainsi, les limites posées par le zonage ne constituent-elles pas des cloisons étanches, ce qui serait contradictoire avec la nécessaire circulation des organismes entre les différents milieux. Elles visent simplement à reconnaître la vocation spécifique de chaque compartiment du milieu côtier en termes environnemental, culturel et économique. D'autre part, la présence de règles plus contraignantes au fur et à mesure que l'on se rapproche du cœur du système permet d'amortir progressivement les impacts en provenance de l'extérieur.

7.3.2.2. Règles spécifiques d'accès et d'usage dans les trois zones

Zone de conservation (zone 1)

Aucun prélèvement à des fins commerciales n'est autorisé dans la zone de conservation. Les poissons et coquillages ne peuvent être prélevés que pour l'alimentation des résidents d'Urok et pour les cérémonies.
Les seuls engins de pêche autorisés dans cette zone sont les hameçons (ligne à main), éperviers avec une maille minimum de vingt-huit millimètres (28 mm) de côté, les filets ronds utilisé par les femmes avec une maille minimum de vingt-huit millimètres (28 mm) de côté, les cloches en matières végétales ou *casunha* et les

Zonagem do ambiente costeiro das ilhas Urok

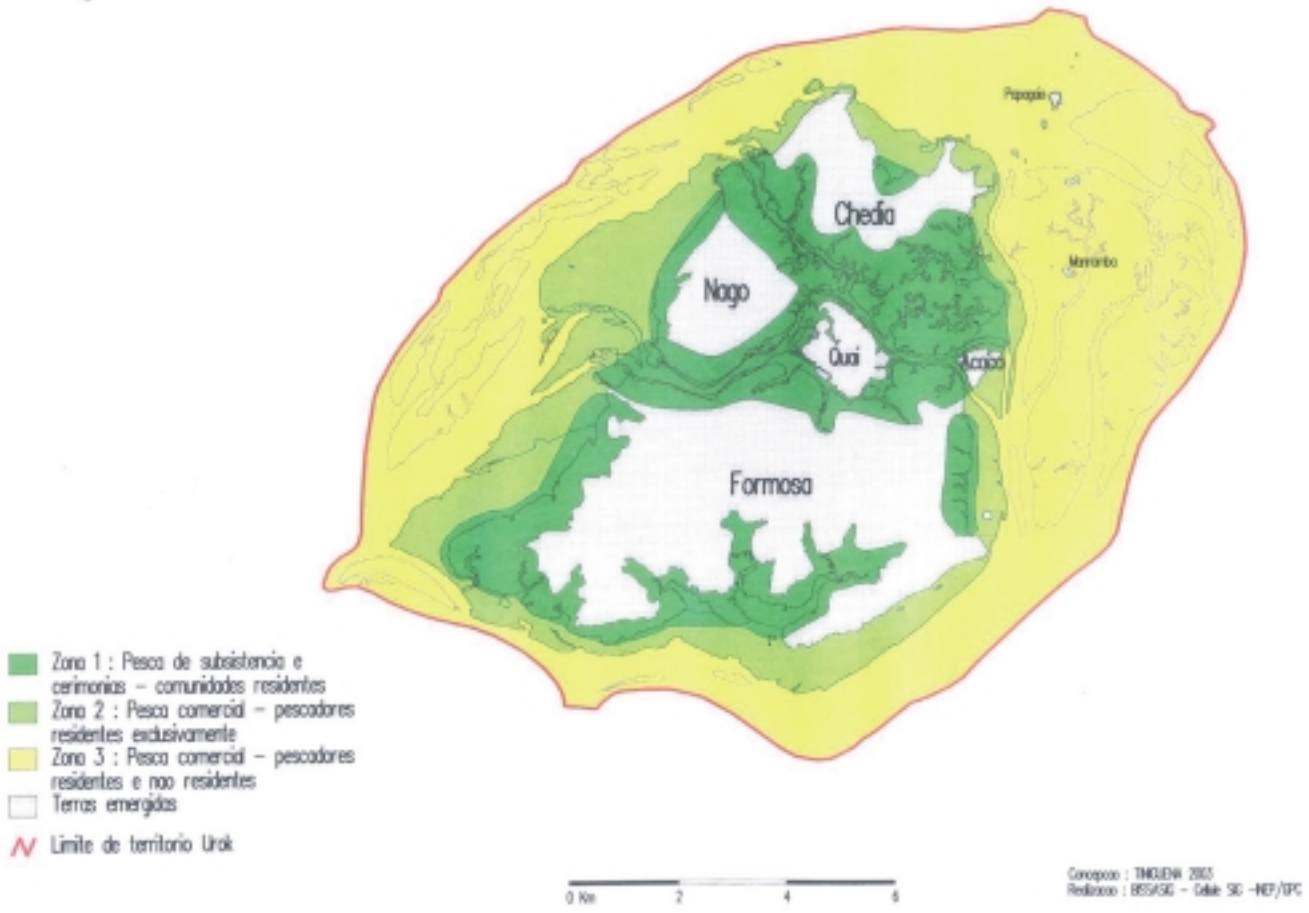

harpons ou canhaco. Des pièges en matières végétales ou *cambua* pourront être construit à l'occasion des cérémonies ; ils devront être détruits après la cérémonie. La pêche est réservée aux pêcheurs à pieds ou aux pêcheurs en pirogue à rame ou à voile. La motorisation n'est autorisée que pour le déplacement et le transport et uniquement pour les acteurs impliqués directement dans le processus de gestion du territoire Urok (populations résidentes, comité d'Etat, embarcations de surveillance et de contrôle, partenaires au développement).

Zone de pêche commerciale avec accès réservé aux résidents des îles Urok (zone 2)

La pêche à des fins commerciales est autorisée, mais l'accès est réservée uniquement aux pêcheurs résidents. Les pêcheurs se conforment aux règles générales d'accès aux ressources côtières et marines en vigueur dans le territoire d'Urok.
Engins et techniques de pêche autorisés : les mailles minimum autorisées sont de vingt-huit millimètres (28 mm) de côté (soient cinquante six millimètres (56 mm) étirées). Les embarcations pêchant dans le territoire Urok peuvent utiliser au maximum huit (8) bandes de filets, c'est-à-dire un engin d'une longueur maximum de cent soixante mètres (160 m). La chute maximale est de cent (100) mailles. Les palangres comprennent au maximum cinq cent (500) hameçons ; les seules tailles d'hameçons autorisées pour les palangres sont les numéros six (n° 6) et sept (n° 7). Seuls les poissons peuvent être utilisés comme appâts. La pêche ciblée aux sélaciens est interdite, les individus capturés vivants accessoirement doivent être relâchés.

Zone de transition et de solidarité nationale (zone 3)

La pêche à des fins commerciales est autorisée ; cette zone est accessible aux pêcheurs sportifs et aux pêcheurs artisanaux résidents et non-résidents en situation légale sur le territoire de la Guinée Bissau. Ces pêcheurs se conforment aux règles générales d'accès aux ressources côtières et marines en vigueur dans le territoire d'Urok.
Engins et techniques de pêche autorisés : les mailles minimum autorisées sont de vingt-huit millimètres (28 mm) de côté (soient cinquante six millimètres (56 mm) étirées). Les embarcations pêchant dans le territoire Urok peuvent utiliser au maximum huit (8) bandes de filets, c'est-à-dire un engin d'une longueur maximum de cent soixante mètres (160 m). La chute maximale est de cent (100) mailles. Les palangres comprennent au maximum cinq cent (500) hameçons ; les seules tailles d'hameçons autorisées pour les palangres sont les numéros six (n° 6) et sept (n° 7). Seuls les poissons peuvent être utilisés comme appâts. La pêche ciblée aux sélaciens est interdite, les individus capturés vivants accessoirement doivent être relâchés.

7.3.3. Principe de réciprocité

Les pêcheurs résidents des îles Urok s'engagent, lorsqu'ils effectuent des marées ou des campagnes de pêche sur des îles voisines, à respecter l'ensemble des règles établies pour les zones 2 et 3 du territoire Urok, afin d'établir un principe de réciprocité et d'encourager les îles voisines à une meilleure gestion de leur espace et de leurs ressources naturelles.

7.4. Organes de gestion et de suivi du Plan

7.4.1. Les organes de gestion (cf. organigramme)

Pendant deux ans (2001- 2002) un modèle de gestion des ressources côtières a été élaboré et expérimenté sur les îles Urok sur la base de mécanismes de gestion qui assurent la pleine participation des principaux utilisateurs et acteurs impliqués dans le processus. L'Assemblée générale extraordinaire convoquée afin d'adopter les orientations générales et les propositions à inclure dans le Plan de Gestion, a approuvé les organes de gestion et de suivi nommés ci-après (cf. organigramme).

7.4.1.1. Les Comités de Gestion de Village/Tabanca (CGT)

Les Comités de Gestion de Village/Tabanca sont les structures de gestion à la base du système, qui est le village. C'est à ce niveau que sont analysées et décidées les questions relatives à la mise en place du plan de gestion et l'application au niveau du village des règles adoptées par l'Assemblée Générale Urok (AG), comme par exemple, l'exploitation des coquillages, l'installation de campements de pêche, etc. Les CGT peuvent aussi proposer au cours des Assemblées des Îles (AI) ou au cours de AG Urok, des micro-réalisations visant à favoriser des alternatives de développement durable, associées à la mise en place du Plan de Gestion.

Compétences

- Préparation de propositions de gestion ou autres propositions d'intérêt pour le développement du village et leur présentation au cours des AI et de l'AG Urok
- Restitution et diffusion des décisions prises au niveau de l'AI de son île et de l'AG Urok
- Vérification de la mise en place, au niveau du village, du plan de gestion et de ses projets, ainsi que des décisions de l'AG Urok
- Médiation en cas de conflits entre des utilisateurs

d'un même village
- Représentation locale du contrôle communautaire
- Représentation au niveau du village du processus de cogestion

Composition

- 3 Représentants des pêcheurs
- 3 Représentantes des femmes exerçant la récolte des coquillages
- 2 Représentants des autorités traditionnelles (ou, en cas d'absence, des doyens et des doyennes du village)

Réunion et quorum

Les CGT se réunissent mensuellement et atteignent un quorum lorsque sont présents la majorité des membres. Les décisions sont prises par consensus, en ayant la possibilité, sil est impossible de l'obtenir, de remettre la décision au Comité de Gestion Urok (CGU) ou à l'AI de l'île à laquelle appartient le village.

7.4.1.2. Les Assemblées Insulaires (AI)

Les Assemblées Insulaires sont des instances de réflexion et de prise de décision sur des sujets liés à la gestion des espaces, des ressources et du développement durable de chaque île. C'est à ce niveau que sont négociées et décidées les questions propres de chaque île, problèmes entre villages de la même île, relations avec les utilisateurs externes qui s'établissent ou qui viennent exploiter des ressources (mollusques, pêche, mangrove) dans l'espace de l'île. Les AI peuvent aussi proposer au cours de l'AG Urok des initiatives de conservation et de développement durable qui bénéficient aux communautés propres de chaque île.

Compétences

- Préparation de propositions de gestion ou autres propositions de développement de l'île, et présentation de celle-ci lors de l'AG Urok
- Vérification de la mise en place au niveau de l'île, du plan de gestion, des activités de développement associées et des décisions de l'AG Urok
- Médiation en cas de conflits au niveau de chaque île
- Représentation du processus de cogestion au niveau de chacune des trois îles

Composition

- Les membres des Comités de Gestion de tous les villages (ou groupe de petits villages) de chaque île : au total 136 membres des 17 CGT de Formosa, 56 membres des 7 CGT de Nago et 56 membres des 7 CGT de Chediã
- 2 Représentants de Tiniguena
- 2 Représentants des autorités administratives locales

Réunion et quorum

Les AI se réunissent annuellement, avant l'AG Urok. Elles atteignent le quorum lorsque sont présents les 2/3 des membres. Les décisions sont prises par consensus. Les propositions n'ayant pas permis un consensus sont adressées à l'AG Urok.

7.4.1.3. L'Assemblée Générale Urok (AGU)

L'Assemblée Générale Urok est l'organe suprême du système de gestion participative des espaces et ressources naturelles des îles Urok. C'est l'instance qui défend les intérêts du complexe Urok *vis à vis* des autorités et des utilisateurs extérieurs, qui réfléchi et décide sur les questions qui dépassent les intérêts propres à chaque village ou à chaque île, incluant ainsi les projets d'investissement communs (ex : pirogue de transport, balisage du territoire d'Urok). Il adopte des politiques qui sauvegardent les intérêts collectifs des trois îles et prends des décisions sur des questions non résolues au niveau des autres instances de décision.

Compétences

- Suivi de la mise en place du Plan de Gestion Urok au niveau du groupe des trois îles
- Approbation des futurs plans de gestion Urok
- Analyse, approbation ou rejet des propositions des autres instances du système de cogestion, mesures de gestion et projets de développement
- Définition de projets et d'investissements d'intérêt commun pour les trois îles
- Adoption de politiques et de stratégies de conservation et de développement durable qui respectent les intérêts collectifs des trois îles
- Gestion des conflits au niveau du territoire Urok
- Représentation au plus haut niveau du processus de cogestion
- Décision sur l'adhésion à des réseaux ou des initiatives similaires au niveau national, régional ou international.

Composition

- Les 248 éléments faisant partie des Comités de Gestion de Tabanca de tout le territoire Urok
- 3 Représentants de Tiniguena
- 2 Représentants de l'administration locale
- 1 Représentant de la RBABB
- 1 Représentant du GPC
- 1 Représentant de l'INEP
- 1 Représentant de la Delegacia Regional de Pesca/Fiscamar
- 1 Représentant du NAP/UICN
- 1 Représentant de la FIBA
- 1 Représentant des Partenaires financiers

Réunion et quorum

L'AG Urok se réunit ordinairement une fois par an, dans l'un des villages des trois îles, suivant un principe de rotation, lorsque les conditions logistiques nécessaires sont réunies. Le quorum est constitué par la majorité absolue des membres. Les décisions sont prises, si possible par consensus, et en cas d'impossibilité de l'obtenir, par la majorité des membres présents.

7.4.1.4. <u>Le Comité de Gestion Urok (CGU)</u>

Le Comité de Gestion Urok correspond aux CGT, mais au niveau des trois îles. C'est l'organe exécutif du système et la principale instance de décision entre deux AG Urok. C'est en son sein que sont débattues et "affinées" les questions importantes inhérentes au processus de gestion participative de l'espace Urok, comme la surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, l'application de sanctions… C'est aussi cet organe qui analyse les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'AG Urok. Pour cela, c'est à ce niveau que doit être réalisé le plus gros investissement afin de renforcer les capacités de ses membres, afin de garantir la pérennité du système.

Compétence

- Appui et suivi des autres structures de cogestion, de façon à assurer leur bon fonctionnement et leur bonne marche
- Vérification de la mise en place, au niveau du territoire d'Urok, du Plan de Gestion, des projets qui y sont associés et des décisions de l'AGU.
- Analyse et avis à l'AGU sur les propositions présentées par les autres instances du système
- Médiation en cas de conflits au niveau de l'ensemble du territoire Urok
- Représentation du processus de cogestion des îles Urok

Composition

- 6 Représentants de Formosa
- 3 Représentants de Nago
- 3 Représentants de Chediã
- 2 Représentants de Tiniguena
- 1 Représentant de la Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagós
- 1 Représentant de l'administration locale

Réunion et quorum

Le CGU se réunit quatre (4) fois par an, une fois sur chacune des trois îles. Une de ces réunions a lieu à la veille de l'AG Urok. Son quorum est constitué par la majorité de ses membres et les décisions sont prises dans la mesure du possible, par consensus. Faute de consensus, les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents.

7.4.1.5. Le Conseil de Doyens Urok - Conselho dos Anciãos Urok (CAU)

Le Conseil des Doyens Urok - *Conselho dos Anciãos Urok* est l'instance de validation des décisions de l'AG Urok. La reconnaissance et l'adhésion des autorités traditionnelles du territoire Urok au processus de cogestion en cours sont essentielles à son succès. L'accord du Conseil des Doyens pour les questions d'importance capitale pour le future du territoire Urok comme l'interdiction de la pêche ou d'exploitation des coquillages dans des zones déterminées, se traduit par la tenue d'une cérémonie traditionnelle de sacralisation connue comme « *mandjidura* ».

Compétences

- Oriente et valide des décisions prises par l'AG Urok dans la sphère du pouvoir traditionnel
- Lie le système de cogestion, le pouvoir traditionnel et les autorités traditionnelles du territoire Urok
- Garantit la juste articulation et l'harmonie entre le système de cogestion et la logique culturelle traditionnelle bijagó
- Représente le pouvoir traditionnel dans le processus de cogestion

Composition

- Les « *Régulos* » des 3 îles
- Les « *Baloberos* » das 3 ilhas

Réunion et quorum

Le CAU se réunit une fois par an, immédiatement après la tenue de l'AG Urok. Ils atteignent le quorum lorsque sont présents la majorité des membres. Les décisions sont prises par consensus.

7.4.1.6. Le Comité Technique Urok (CTU)

Le *Comité Technique Urok* est un organe consultatif, qui analyse les questions techniques et scientifiques liées au processus de cogestion des îles Urok et les activités de développement programmées. Il conseille le CGU. Il se penche entre autre, sur des sujets comme la surveillance, le balisage, le suivi des espèces, le système d'information géographique, les stratégies et les options de développement qui assurent la conciliation entre conservation des espaces et des ressources naturelles d'Urok et le développement des communautés résidentes.

Compétences

- Appui technique et scientifique au processus de cogestion
- Conseil au CGU en termes techniques et scientifiques et pour ce qui concerne les grandes options de conservation et de développement durable
- Appui à la communication au niveau national, régional et international : liens avec d'autres expériences similaires, en particulier dans le cadre de la RBBB et du PRCM
- Appui à la recherche de nouveaux partenaires et de financements du processus de cogestion et des activités de développement associées.

Composition

Au maximum huit (8) personnes dont les compétences sont reconnues dans les domaines précités et appartenant à :
- Tiniguena
- FIBA
- GPC
- RBABB
- INEP
- CIPA/Ministère des Pêches

Réunion et quorum

Le CTU devra se réunir au moins une fois par an, à la veille de l'AG Urok, avec la présence des personnes convoquées. La recherche du consensus devra orienter le CTU. Des décisions pourront être prises à la majorité des membres présents si un consensus n'est pas possible.

Encadré 10 - Organigramme de la Structure de Gestion des Îles Urok

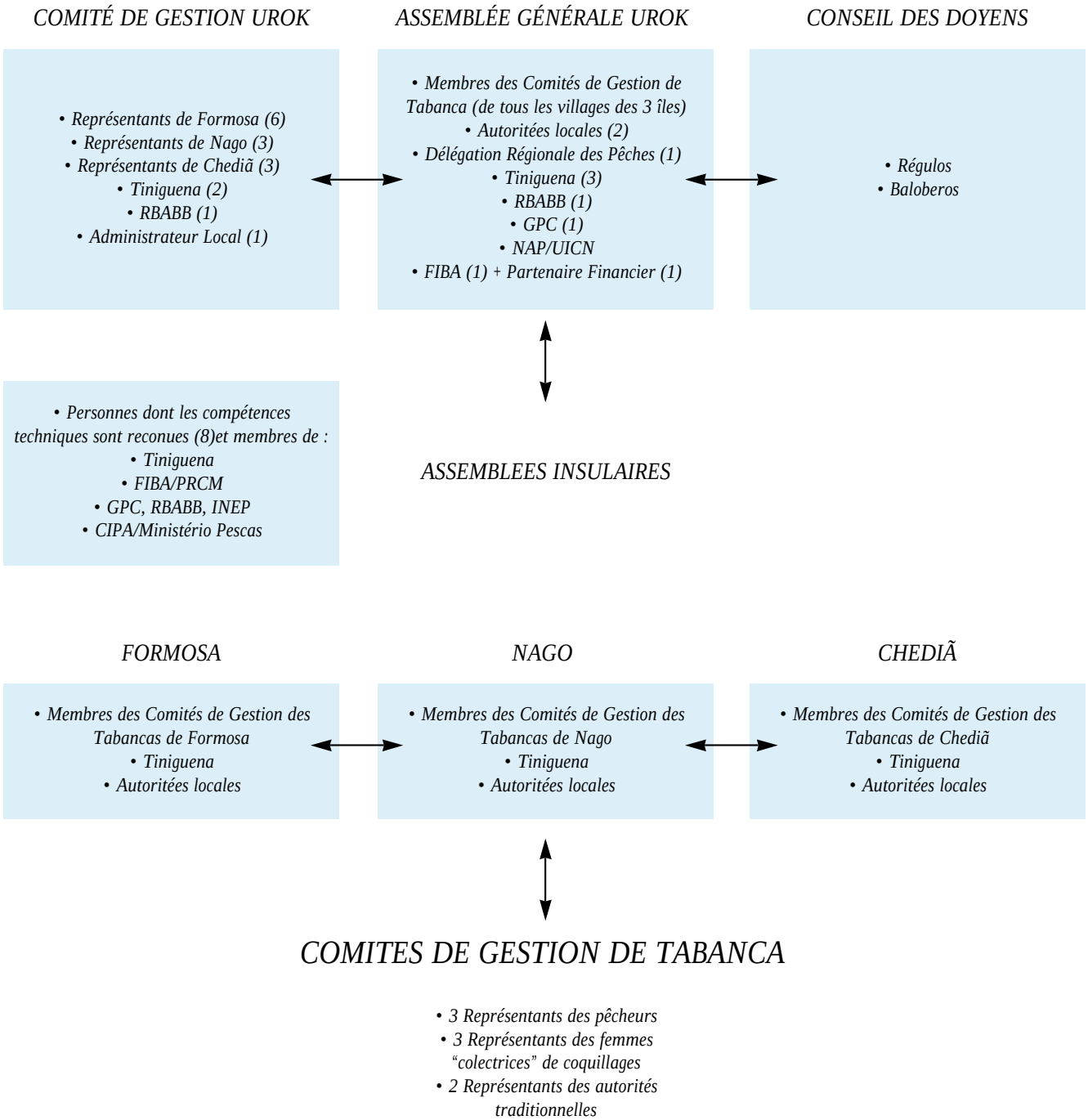

7.4.2 Système de Surveillance et de Contrôle

7.4.2.1. Balisage et signalétique

L'existence d'un zonage particulier à la zone côtière des îles Urok et de règles d'accès qui leur sont associées, nécessite d'être indiqué aux usagers externes potentiels. Même si le zonage retenu s'appuie sur des délimitations naturelles visibles sur le terrain (mangroves, chenaux, etc.), un effort de démarcation et d'information doit être envisagé. Ce travailk comporte des difficultés majeures dans la mesure où il doit s'appliquer en milieu marin. Sa mise en place se fera donc de manière progressive et dépendra des ressources financières disponibles.

Le balisage devra concerner dans un premier temps les 3 principales portes d'entrée de la *barriga das ilhas*, soit de part et d'autre du chenal d'entrée situé à proximité de l'île d'Acôco, de part et d'autre du chenal occidental

entre Nago et Formosa, ainsi que de part et d'autre du chenal nord-occidental entre Nago et Chedià. Sur ces emplacements, des tourelles en pierre peintes à la chaux pourraient être édifiées sur les affleurements rocheux, et des poteaux plantés dans le sédiment associés à un pictogramme explicite.

Ce balisage devra être accompagné d'un balisage traditionnel sous forme de *mandjiduras* confectionnées par les baloberos et que les pêcheurs locaux savent interpréter. Sur l'emplacement des 3 portes d'entrée de la barriga pourraient être édifiés des observatoires surélevés permettant d'assurer de meilleures conditions de surveillance. Dans un deuxième temps, des balises devront être progressivement posées le long des limites externes du territoire Urok, en particulier là où les emplacements naturels sont les plus favorables (entrada da ilhota de Papagaïo, banco de Soga, Cadiguer, ponta de Uada, ponta de Anghâ, ilha de Maïo).

D'autre part, un certain nombre de panneaux d'information devront être installés en des points d'accès stratégiques Papagaïo, ponta fanado, tabancas Nhomincas et Pepeis). Sur ces panneaux les règles d'usage seront résumées de façon simple et claire, à côté d'une carte du zonage du territoire côtier des îles Urok. Un travail d'information systématique devra par ailleurs être réalisé, notamment au travers de la radio Djan Djan.

7.4.2.2. Surveillance

La surveillance est tout d'abord une responsabilité collective de tous les membres de la communauté. Elle s'appuie avant tout sur la présence effective des résidents au sein de la zone côtière. Cette présence sera en outre encouragée par le biais du programme d'appui au développement qui prévoie de renforcer les capacités de pêche au bénéfice des résidents. Les possibilités de surveillance offertes par cette présence sont toutefois limitées. Elle a tout d'abord un effet de dissuasion vis à vis d'usagers allochtones potentiels. Elle permet dans certains cas d'entrer en contact avec l'embarcation en infraction afin d'informer ses occupants des limites et règles en vigueur, voire dans les meilleurs des cas de les sensibiliser et les enjoindre de quitter la zone. Le plus souvent cependant, les résidents d'Urok présents sur les lieux ne disposeront pas des moyens nécessaires pour entrer en contact avec les contrevenants.

Les embarcations de « service public » ou liées au projet telles que la pirogue de transport dont l'acquisition est prévue par le document de projet associé au plan, ou les embarcations motorisées mises en œuvre par Tiniguena, ainsi que les pirogues des pêcheurs des îles d'urok seront en mesure d'assumer une responsabilité plus directe en matière de surveillance. Ils auront en effet d'une part une plus grande capacité à rejoindre une pirogue en infraction pour l'identifier et l'informer, et d'autre part la possibilité d'entrer plus facilement en contact radio avec les autorités compétentes.
Dans tous les cas de figure l'information devra parvenir dans les meilleurs délais aux membres du Comité de gestion concernés par la surveillance, ainsi qu'aux autorités administratives basées à Abu.

7.4.2.3. Répression

Les conditions actuelles ne sont pas favorable pour répondre entièrement aux besoins en matière de répression vis à vis de pêcheurs en infraction. L'administration compétente en la matière ne dispose pas de représentation sur la zone, ni *a fortiori* d'embarcation de surveillance. Pour ces raisons le plan suggère que des mesures provisoires puissent être prises en proposant à l'Institution compétente de déléguer son pouvoir de surveillance et de sanction auprès de l'autorité administrative locale la plus concernée, telle que la Sécurité. Il est recommandé, dans tous les cas de figure, qu'un contact permanent puisse être établi entre les autorités chargées de la Surveillance Maritime basées à Bubaque et le responsable de la Sécurité basé à Abu.

Le plan propose par ailleurs que l'embarcation rapide de Tiniguena *Tebanke Urok* puisse être mise à disposition dans les cas les plus graves, service qui serait dédommagé à partir des recettes générées par les amendes. Les sorties de contrôle maritime devront être accompagnées de manière systématique par un représentant du Comité de gestion. Si, au cours des années suivantes, des solutions pouvaient être identifiées pour combler les lacunes en termes de représentation et d'équipement nautique, des missions de surveillance plus fréquentes devraient être organisées pour garantir l'application des mesures prévues par le plan.

8. Mesures d'accompagnement et d'appui au développement

Afin d'assurer de bonnes conditions pour le succès du Plan de Gestion, un ensemble d'activités seront réalisées au cours de sa mise en œuvre. Ces dernières auront comme objectif :

- la promotion d'une augmentation significative des revenus et une amélioration de la qualité de vie des communautés résidentes des trois îles,
- l'appui aux populations résidentes dans la mise en place et le suivi des recommandations faites dans le Plan de gestion,
- la poursuite d'une animation culturelle intense pour accompagner les transformations sociales qui ont lieux au sein des communautés et en particulier chez les jeunes,
- la capitalisation des enseignements pour leur diffusion auprès des acteurs d'autres processus similaires dans la Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagós.

Afin de viabiliser sa matérialisation, un projet intitulé « Gestion participative des ressources de la zone côtière du complexe Urok – Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagós » sera réalisé sur une durée de cinq ans, pendant la période de mise en place du Plan de Gestion. Ce projet a été soumis à la FIBA, dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Ressources Marines - PRCM, pour le financement des composantes les plus liées à la conservation et à la cogestion. Les activités du domaine du développement, ont été présentées à d'autres partenaires de Tiniguena comme Swissaid, Novib et l'IMVF, dans le cadre de son nouveau programme pour la période 2004-2008.

Voici les principales composantes et activités intégrantes du projet mentionné ci-dessus :

8.1. Amélioration des revenus et de la qualité de vie des communautés résidentes

8.1.1. Appui à l'acquisition d'un moyen de transport de biens et de personnes

Lors des assemblées de concertation relatives au Plan de gestion ou à la planification stratégique de cette seconde phase du projet, la question du transport s'est avérée prioritaire. C'est elle qui représente en effet le principal facteur limitant par rapport au besoin d'ouverture d'une société insulaire, tout particulièrement vis à vis du commerce ou de la santé. Aujourd'hui ces besoins sont satisfaits en partie par l'entremise des communautés Nyominkas résidentes conduisant les Bidjogos à tolérer de leur part des modes de pêche qu'ils considèrent par ailleurs comme dangereux pour la durabilité de certaines ressources. En d'autres termes la communauté Bidjogo n'est pas en mesure d'exprimer son désaccord sur ces pratiques compte tenu de sa dépendance en matière de transport.

L'acquisition à crédit d'une embarcation motorisée pour le transport des biens et des personnes entre les îles et Bissau devrait permettre de contribuer au désenclavement tout en se libérant progressivement de cette dépendance. L'embarcation devra établir une liaison bihebdomadaire entre les 3 îles et Bissau et retour. Cette activité suppose :
- l'identification et l'acquisition à crédit d'une embarcation appropriée capable de transporter 30 à 40 personnes et leur charge dans des conditions de sécurité ;
- l'identification et la formation d'un groupe de gestion mettant en place des mécanismes destinés à rembourser le crédit et à assurer l'entretien de l'embarcation ;
- la formation d'un équipage professionnel disposant des compétences nécessaires en navigation, sécurité, mécanique et entretien général ;
- l'acceptation de certaines règles de la part des intéressés, en particulier en ce qui concerne le paiement systématique des titres de transport.

8.1.2. Appui à la création d'un groupement de pêcheurs d'Urok au contrôle de l'espace maritime par les communautés résidentes

La phase précédente a permis d'établir un diagnostic de la situation de cette activité et de préconiser des modalités de développement susceptibles de garantir à la fois la sécurité alimentaire des communautés résidentes, la régénération des ressources et la protection de l'écosystème côtier. Ces modalités, décrites dans le Plan de gestion, s'appuient sur un droit d'accès exclusif aux ressources pour les pêcheurs résidents et sur la nécessité de développer une pêche commerciale en périphérie des 3 îles. Cette approche, déjà expérimentée sur le Rio Grande de Buba, le Parc National du Banc d'Arguin ou la zone de Kayar est destinée permettre un meilleur

contrôle de l'espace maritime et de ses ressources vis à vis des pêcheurs non-résidents.

Il est prévu la création d'un groupement de pêcheurs d'Urok capables de discuter les règles d'usage et de s'impliquer dans leur application, de contribuer à la résolution des conflits et de gérer les crédits associés au développement de leur activité. Les embarcations et les engins de pêche recommandés par le Plan de Gestion feront l'objet de crédits. Des formations seront organisées en matière de pêche et de transformation du poisson. Des fours de fumage de type Chorkor seront construits dans les 3 îles. Des visites d'échange seront organisées avec les pêcheurs de la sous-région disposant d'une meilleure maîtrise des technologies ou des systèmes de gestion que l'on cherche à mettre en place. Les expériences de suivi/évaluation participatif des ressources menées dans les sites pilotes du PRCM seront mises à profit dans ce sens.

8.1.3. Développement de l'ostréiculture

L'huître de palétuvier occupe une place importante dans l'alimentation des communautés d'Urok. Elle joue aussi un rôle particulier dans la plupart des cérémonies. Les enquêtes montrent clairement que leur abondance a sensiblement diminué ces dernières années et les femmes sont obligées de faire de plus longs trajets pour ramener des quantités moindres. La visite d'échange organisée en 2002 pour que quelques femmes de l'archipel rencontrent des femmes de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum a permis d'entrevoir des possibilités en matière de cultures d'huîtres qui pourraient constituer une alternative à l'exploitation des huîtres sauvages en entraînant localement une récupération des abondances plus compatibles avec les besoins.

Pour y parvenir, l'expertise des femmes du Saloum, ainsi que les compétences techniques qui seront développées dans le cadre du projet « Femmes et Coquillages », seront sollicitées. Un projet pilote de réensemencement sera mis en place en même temps que la formation des capacités locales qui seront amenées à reproduire l'expérience dans les 3 îles. En cas de succès, des essais d'installation de collecteurs seront entrepris.

8.1.4. Communication environnementale

Au cours de la phase précédente, il a paru nécessaire de sensibiliser la population, et tout particulièrement la jeunesse, sur la vulnérabilité des ressources naturelles de la zone côtière face aux pressions modernes qui s'exercent dans le cadre de leur exploitation commerciale. Certaines de ces ressources ont une importance alimentaire (coquillages) ou culturelle (lamantins, requins) de premier ordre et sont aussi considérées comme menacées de disparition à l'échelle régionale.

Un travail de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel sera effectué dans ce sens. Une Maison de l'Environnement et de la Culture Bijagó sera construite à cet effet. Elle constituera un foyer d'animation privilégié où se dérouleront des spectacles, des expositions, des débats à l'intention des jeunes de façon à leur donner des moyens supplémentaires pour appréhender le futur. Elle représentera en outre un élément du dispositif destiné à encourager la jeunesse à demeurer dans les îles tout en dynamisant l'évolution de leur société. D'autre part, des émissions radiophoniques seront réalisées. En association avec la Réserve de Biosphère, on cherchera enfin à promouvoir des éléments du patrimoine Bijagó au sein du cursus délivré dans les écoles de l'archipel.

8.2. Appui à la mise en place et au suivi du Plan de Gestion

8.2.1. Adoption officielle du Plan de Gestion

Le plan de Gestion, achevé en novembre 2003, et prévu pour être soumis aux autorités administratives (Ministère des Pêches, Ministère de l'Environnement et Ministère du Tourisme) dans le courant du mois de décembre. Le Plan devra donc être imprimé et diffusé, à raison d'une vingtaine d'exemplaires dans sa version intégrale et en plus grande quantité pour ce qui est du résumé exécutif. Une version illustrée, en deux langues, sera également produite en CD-Rom à usage régional.

Durant les premiers mois de 2004 un travail d'explication, de justification et de lobbying sera nécessaire auprès des autorités. Il faut prévoir en conséquence la possibilité d'amender certaines parties du Plan, en fonction des commentaires formulés. A la fin mars est prévue la tenue de l'Assemblée Générale Urok « constituante » en présence de l'ensemble des parties prenantes. Dans le même temps, le Ministère des Pêches sera sollicité pour l'élaboration puis la promulgation d'un arrêté officialisant les règles issues du Plan de gestion.

8.2.2. Appui et dynamisation du Comité de gestion Urok

En tant que structure pérenne amenée à accompagner la mise en œuvre des Plans de Gestion, ce Comité aura besoin de recevoir des appuis divers. Tout d'abord,

dans le renforcement des capacités individuelles et collectives à la fois par la participation directe et active au processus de co-gestion (apprentissage par l'action) et par la formation dans le cadre des échanges prévus à l'échelle sous-régionale. Le réseau RAMAO prévoit à cet effet d'organiser tous les 6 mois des réunions d'échanges et de formation au sein des sites pilotes. Chaque site sera amené à présenter son expérience en focalisant chaque fois sur un sujet différent (par exemple le processus de négociation, la gestion des conflits, le suivi et l'évaluation participatifs, la communication sociale etc.). Ces rencontres, qui seront encadrées par des personnes ressources/formateurs, incluront des visites de terrain et des sessions de planification conjointes. Elles permettront aux participants de développer un langage commun sur la gestion participative et une vision partagée sur les étapes à franchir dans les sites pilotes. Outre les appuis techniques, le Comité de gestion recevra des appuis d'ordre organisationnel et logistique destinés à faciliter le transport et la communication entre les représentants des communautés des 3 îles.

8.2.3. Suivi des règles et des recommandations du Plan de gestion

Le Plan de gestion n'est pas un document définitif, aussi consensuel soit-il. Il ne constitue que la matérialisation d'un accord à un moment donné d'un processus continu. La dynamique de concertation et de négociation doit se prolonger au fur et à mesure que la situation évolue et que les connaissances sont acquises. Lzes animateurs de tiniguena sur le terrain, renforcés par une assistance technique, joueront un rôle essentiel pour accompagner le déroulement du processus de gestion au niveau de l'ensemble des villages (comités villageois) des 3 îles (assemblées insulaires) et du complexe des îles urok (A.G Urok). Ils auront à accompagner l'adoption progressive des mécanismes de gestion participative au niveau de la surveillance du territoire, du suivi des milieux et des ressources ainsi que des activités de développement communautaire. Des rapports périodiques seront produits à cet effet.

8.2.4. Information des usagers

Ce travail concerne esentiellement les usagers non-résidents qui vont devoir être informés des nouelles réglementations issues du Plan de gestion, une fois ce dernier approuvé officiellement par les autorités. Il s'agira notamment de mettre en place des balises de signalement des limites de zonage, des panneaux signalétiques placés en des lieux névralgiques du territoire. Un travail en collaboration avec les autres aires protégées de kl'archipel sera effectué auoprès des autorités compétentes chargées de la surveillance maritime, ainsi qu'auprès du ministère des Pêches de façon à envisager la transmission des informations auprès des pêcheurs dès le stade de la demande de licence ; Un travail de communication systématique sera réalisé en collaboration avec la radio localer de l'archipel, radio Djan Djan.

8.2.5. Appui à la surveillance

La surveillance s'organisera tout d'abord autour de la présence effective des résidents au sein de la zone côtière. Cette présence sera encouragée par le biais du projet d'appui aux pêcheurs des îles Urok qui prévoie de renforcer leurs capacités. Les embarcations de « service public » ou liées au projet telles que la pirogue de transport dont l'acquisition est prévue, ou les embarcations motorisées mises en œuvre par Tiniguena, seront aussi en mesure d'assumer une responsabilité plus directe en matière de surveillance. Ils auront en effet d'une part une plus grande capacité à rejoindre une pirogue en infraction pour l'identifier et l'informer, et d'autre part la possibilité d'entrer plus facilement en contact radio avec les autorités.

Les conditions actuelles ne sont pas favorable pour répondre entièrement aux besoins en matière de répression vis à vis de pêcheurs en infraction. L'administration compétente en la matière ne dispose pas de représentation sur la zone, ni a *fortiori* d'embarcation de surveillance. Pour ces raisons le plan suggère que des mesures provisoires puissent être prises en proposant à l'Institution compétente de déléguer son pouvoir de surveillance et de sanction auprès de l'autorité administrative locale la plus concernée, telle que la Sécurité. Il est recommandé, dans tous les cas de figure, qu'un contact permanent puisse être établi entre les autorités chargées de la Surveillance Maritime basées à Bubaque et le responsable de la Sécurité basé à Abu.
Le bateau rapide acquis par Tiniguena pourra être mis à disposition de ces derniers en cas d'infraction grave, en attendant qu'une solution structurelle puisse être identifiée. Un effort sera par ailleurs réalisé pour renforcer le réseau des radios VHF des 3 îles de façon à améliorer la transmission des informations pertinentes à la surveillance du territoire.

8.3. Animation socioculturelle

8.3.1. Représentations théâtrales et radiophoniques

Les communautés des îles d'Urok, et la société Bidjogo en particulier, traversent une période de mutation profonde . Celle-ci se traduit par une remise en perspective de leurs propres valeurs par rapport à celles véhicu-

lées de l'extérieur. Les turbulences sociales et culturelles qui l'accompagnent, surtout chez les jeunes, provoquent des besoins particuliers de réflexion, d'échanges, de communication. A cet égard, l'expérience de la phase précédente a montré la pertinence des activités culturelles telles que le théâtre. La radio joue aussi un rôle clé pour accompagner les transformations sociales et susciter la participation active des communautés dans la définition des nouveaux projets de société.
L'activité consistera donc à encourager la réalisation de pièces de théâtre en relation avec l'actualité de ces mutations, notamment dans l'île de Formosa où un groupe particulièrement dynamique existe déjà. On cherchera à encourager la constitution de groupes similaires dans les îles de Nago et Chedià. Un programme radiophonique local, propre à Urok bien que diffusé sur la radio de l'archipel (radio Djan Djan), sera élaboré pour propager une réflexion collective autour des nouveaux défis contenus dans le Plan de Gestion. Des reportages photo et vidéo seront réalisés pour animer des débats dans le cadre de la maison de l'environnement et de la culture.

8.3.2. Appui aux initiatives de la jeunesse pour la promotion de la culture

Non seulement les jeunes sont les plus exposés aux turbulences sociales et culturelles évoquées plus haut, mais ce sont eux également qui sont le plus fortement attirés par une vie à l'extérieur de l'archipel, risquant ainsi d'ébranler la société Bidjogo dans son entier. Partant d'une proposition émanant de quelques leaders de la jeunesse de Formosa, la création d'une association des jeunes d'Urok sera encouragée. Des facilités seront mises à leur disposition pour élaborer une charte de l'Association, pour organiser des réunions de sensibilisation et favoriser des forum de la jeunesse. Des rencontres sportives et culturelles seront appuyées à l'échelle du complexe d'Urok sous la forme notamment d'un festival de 3 jours où se dérouleront tournoi de football, représentations théâtrales, danses, concours de sculptures et d'artisanat etc.

8.4. Diffusion du modèle de gestion et de développement des îles Urok

8.4.1. Dégager les leçons apprises

Le complexe des îles d'Urok représente un échantillon représentatif de l'archipel des Bijagós tant sur le plan des communautés humaines que des activités économiques, des milieux naturels et leurs ressources, de la diversité biologique ou encore des problématiques socio-économiques. C'est, au sein de la Réserve de Biosphère, le site qui a reçu le plus d'appuis en matière d'animation communautaire ou de gestion participative. On y explore, de façon parfois expérimentale, de nouvelles pistes de développement qui tiennent compte des caractéristiques tout à fait particulières de l'ethnie Bidjogo et des contraintes modernes auxquelles elle est confrontée. Simultanément, l'approche identifiée se rapporte au modèle des Aires de Gestion Communautaire considérée comme l'une des voies les plus prometteuses sur le continent africain pour la gestion des espaces sensibles et des ressources naturelles renouvelables. Il est prévu de capitaliser à partir de cette expérience en impliquant l'ensemble des partenaires pour dégager les leçons apprises dans le courant du processus.

8.4.2. Présenter et valoriser l'expérience d'Urok auprès des communautés de l'archipel

L'expérience ainsi acquise par Tiniguena et ses partenaires depuis près d'une dizaine d'années doit pouvoir bénéficier aux communautés de la zone côtière qui sont confrontées à des problématiques similaires de dégradation des milieux naturels, diminution des ressources, conflits etc. Au cours des années qui viennent ces leçons feront l'objet d'une documentation et de matériel pédagogique destinés à être largement diffusés dans le cadre de la Réserve de biosphère de l'archipel ainsi que dans le cadre du Réseau sous-régional des Aires Marines Protégées. Un atelier sous-régional sera organisé en collaboration avec des initiatives semblables menées par le Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie, les pêcheurs de Kayar et le Bolon de Bamboung (Sénégal) ou encore le Rio Grande de Buba (Guinée Bissau). A partir des conclusions formulées lors de cet atelier, un travail de lobbying sera mené au niveau régional pour obtenir des autorités une reconnaissance plus systématique des droits d'accès prioritaires au bénéfice des communautés résidentes au sein des milieux sensibles ou des habitats critiques de la zone côtière.

Bibliographie

Almeida e Silva, M., Araújo, A., Djedjo, F., Gomes, L. et Monteiro, H. 1999. Plano Nacional de Conservação do Manatim Africano (*Trichechus senegalensis*) na Guiné-Bissau. UICN/ICN, Bissau. 81 p.

Anon., 1997. Lei Quadro das Áreas Protegidas (Decreto Lei 3/97). Boletim Oficial, República da Guiné-Bissau.

Anon., 2003. Estratégia Regional para as áreas protegidas marinhas na África occidental, 74 pp.

Baran, E. et Tous, P. 2000. Pêche artisanale, développement et co-gestion durable des ressources : analyse d'un succès en Afrique de l'Ouest. UICN, Suisse, 44 p.

Borrini-Feyerabend,G., Farvar,T., Nguinguiri,J-C, et Ndangang, V. 2000. La gestion participative des ressources naturelles. Organisation, Négociation et Apprentissage par l'Action. GTZ et UICN, Kasparek Verlag, Heidelberg (Allemagne).

Bouju, S., et al. 2000. Plan Directeur de Recherche de la Réserve de Biosphère de l'archipel de Bolama-Bijagós. INEP/UICN. Bissau.

Bouju, S. et Catry, P. 2001. Propositions pour la mise en place du Parc National Marin de Joao Vieira-Poilao. UICN, Bissau. 41 p.

Catry, P. et Bouju, S. 2000. Parque Nacional Marinho de João Vieira/Poilão. Proposta de Plano de gestão. UICN, Bissau. 25 p.

Cuq, F. (Ed.). 2001. Un Système d'Information Géographique pour l'aide à la gestion intégrée de l'archipel des Bijagós (Guinée-Bissau). Notice de la carte, constitution et exploitation du SIG. Géosystèmes, Brest. Pp. 34-37.

Da Silva, A. O. 2001. Phase de reconnaissance biophysique et sócio-economique de l'eco-region marine de l'upwelling sahélien. WWF. Dakar. 37 p.

Da Silva, A. et al. As áreas protegidas e a reserva de biosfera do arquipélago de Bolama-Bijagós. MEF/UICN, Bissau 88 p.

Ducrocq, M. 1997. La situation de l'explotation des requins et des autres poissons cartilagineux dans l'ouest africain. Atelier de Bubaque du Réseau de Planification Côtière, Novembre 1997.

Ducrocq, M., Bucal, D. et Tous, P. 1997. Guide de détermination des espèces de requins présentes dans l'archipel des Bijagós, Guinée-Bissau. CIPA / UICN, Bissau.

Ducrocq, M. et Ramos, E. 2001. Apoio as actividades da pesca artesanal e ao processo de concertação para a definição das regras de gestão dos recursos. Relatorio da Missão 22/10-02/11/2001. Tiniguena. 22 p.

Fossi, A. et Ducrocq, M. 2002. Rapport de l'atelier de formation à des techniques de pêche sélectives & propositions d'orientations. Tiniguena/FIBA. 28 p.

Fossi, A. 2001. Eléments de réflexion sur le développement du secteur de la pêche dans le groupe d'Uork (Formosa, Nago et Chediã). Mission conjointe Tiniguena, UICN et FIBA. 16 p.

Géosystèmes – CNRS, IUEM/UBO. Un système d'Information Géographique pour l'aide à la gestion intégrée de l'Archipel des Bijagós, Guinée-Bissau. 87 p.

Henry, C. 1994. Les îles où dansent les enfants défunts. Âge, sexe et pouvoir chez les Bijogo de Guinée-Bissau. CNRS Éditions & Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

INEP/RBABB. 2002. Plano de Gestão da Reserva de Biosfera do Arquipélago de Bolama-Bijagós. UICN/UNESCO. Bissau. 78 p.

Kromer, J.-L., 1994. Rio Grande de Buba. Bio-écologie et paramètres environnementaux. UICN/Ministère des pêches de Guinée Bissau. 119 p.

Kromer, J.-L. 1994. Rio Grande de Buba. Caractéristiques des pêcheries et propositions pour une gestion durable des ressources halieutiques. UICN/Ministère des pêches de Guinée Bissau. 79 p.

Lafrance, S. 1994. Archipel des Bijagós. Ichtyofaune et elements d'ecologie marine. CIPA, Bissau. 67 p.

Le Reste, L., Fontana, A. et A. Samba, 1986. L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie. Actes du séminaire de Ziguinchor du 19 au 24 juin 1986. CRODT/ISRA, 328p.

Limoges, B. 1989. Résultats de l'inventaire faunique au niveau national et propositions de modifications a la loi sur la chasse. Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI). 144 p.

Limoges, B. et Robillard, M.J. 1991a. Proposition d'un plan d'Aménagement de la Réserve de la Biosphère de l'archipel des Bijagós. Vol. 1. Les secteurs de développement: zonages et recommandations. CECI / UICN / MDRA, Bissau. 271 p.

Limoges, B. et Robillard, M.J. 1991b. Proposition d'un plan d'Aménagement de la Réserve de la Biosphère de l'archipel des Bijagós. Vol. 2. Les espèces animales: distributions et recommandations. CECI / UICN / MDRA, Bissau. 137 p.

Limoges, B. et Robillard, M.J. 1991c. Proposition d'un plan d'Aménagement de la Réserve de la Biosphère de l'archipel des Bijagós. Vol. 3. Les 88 îles: description et recommandations. CECI / UICN / MDRA, Bissau. 107 p.

Ministerio das Pescas, 1994. Regulamento da Pesca no Rio Grande de Buba, Despacho Ministerial Nº 01/94 de 7 de Junho, 3p.

Ministério das Pescas, 1997. Regulamento da Pesca Artesanal, Bissau. 11p.

Northridge, Simon P. 1992. La pêche aux filets dérivants et son impact sur les espèces non visées : étude mondiale. FAO Document Technique sur les Pêches 320. 124 p.

Paris, B. 1994. La faune des iles Bolama-Bijagós: mise au point sur les connaissances. GPC / MDRA /UICN, Bubaque.

Pennober, G., 1999. Analyse spatiale de l'environnement littoral de l'Archipel des Bijagós (Guinée Bissau). Thèse de Doctorat en Géographie. Université de Bretagne Occidentale, Institut Universitaire Européen de la Mer, Brest, 240 p.

Sales, R.R. et Maretti, C.C. 1993. Planificação Costeira, Guiné-Bissau. Vol. 1. Relatório Técnico. UICN, Bissau.

Scantamburlo, L. 1991. Etnologia dos Bijagós da Ilha de Bubaque. IICP - Lisboa/INEP - Bissau. 109 p.

Schwarz da Silva, C. 2002. A importância das conchas e da sua exploração no grupo de ilhas da Formosa, Nago e Chediã. Reserva de Biosfera do Arquipélago dos Bijagós. Tiniguena. 35 p.

Tiniguena, 2002. Relatório Formosa 2002, Draft. Tiniguena, Bissau.31 p.

Tous, P., Ducrocq, M., Bucal, D. et Feron, E. 1998. Shark populations are possibly under serious threat in the Bijagós archipelago (Biosphere Reserve), Guinea-Bissau, West Africa. Shark News 10: 4.

UICN, DGFC/MDRA, 1993. Planificação Costeira, Guiné-Bissau. Vol. 1. Relatório Técnico. 118 p.

Annexes

1. Situation de l'exploitation des mollusques sur les îles Urok
2. Liste des principales espèces de poissons présentes dans les eaux côtières d'Urok
3. Cadre logique des activités d'appui au développement

Situation de l'exploitation des mollusques sur les îles Urok
Situation pour chaque espèce en fonction des sites d'exploitation de l'île de Formosa

site	Combé	Lingrom	Ostra	Gandim	Cuntchurbedja
Cadiquer		peu	En augmentation	Très peu	Vestiges
P. secretaria (abu)	En régression		En régression		
Aquina		abondant			
Edana					N'existe pas
Rio An -cambali	abondant	abondant		Disparu	Disparu
An-nevedo			abondant		
An-casiqui			En régression		
An-cadudo			abundante	En régression	
An-ebeth		En régression	En régression		
Manramba				peu	Vestiges
An-apus			peu		
Eticante			abondant		
An-oxan	En régression	peu	abondant	Très peu	Disparu
An-aba					
Anquepe			En régression		
Ancapandja		abondant	En régression		
Cancopa (Bampião)	abondant			peu	Vestiges
P. Canoba	En régression	peu	Très peu	Très peu	Vestiges
R. Taboro					
P. Eticago,	En régression		peu	Disparu	Disparu
P. Ancodjaga	En régression		peu	Disparu	Disparu
Cuiane					
P. Etidito					Disparu
p. Etinhodito	peu				
P. Anquira	En régression				
Ancabogo			abondant		
An-buco			abondant		
p.ba di pe, di cuco	En augmentation	peu			
Djiu de kuai			En régression		
Soé	En augmentation				
Bampião				Disparu	Disparu
Ancaxeque	N'existe pas	N'existe pas	En régression		
Uada				Disparu	Disparu
An-gubo					
An-catbanu			N'existe pas		
Canana		abondant			

Abondant, peu, vestiges, disparu, en augmentation, en régression, n'existe pas.

Situation pour chaque espèce en fonction des sites d'exploitation de l'île de Nago

zona	Combé	Lingrom	Ostra	Gandim	Cuntchurbedja
Rio de Cumala	-	-	peu	-	-
Purto de Fora	en régression	peu	-	vestiges	disparu
Purto de Audja	en régression et petit	en régression	en régression (p)	n'existe pas	n'existe pas
Rio de Cumanguna					
Rio Agurugumuch (porto de fora)			peu		
Rio Antoniozinho	abondant	abondant	en régression	vestiges	disparu
Manramba					
Cadjirba Paulo (Purto de bás)	en régression	en régression	-	n'existe pas	n'existe pas
Cadjirba Paulo Purto de Pauin			peu		
Purto Nhominca			peu		
Djiu de An-cocote				en régression depuis 1986	vestiges
Purto Bidjugu	peu			n'existe pas	não existe
Purto de Cabacera	peu		peu	n'existe pas	vestiges
Purto de Ncuiaraba		en régression	abondant		
Rio de Adoga	vestigial (grande e pequeno)	en régression			
Rio Quina			(t)		
Rio de Anghã	(grande e pequeno)	abondant	abondant	disparu	disparu

Abondant, peu, vestiges, disparu, en augmentation, en régression, n'existe pas.

Situation pour chaque espèce en fonction des sites d'exploitation de l'île de Chediã.

zona	Combé	Lingrom	Ostra	Gandim	Cuntchurbedja
Praia de Auocba	en régression (petit)	n'existe pas		disparu depuis 10 ans	disparu depuis 10 ans
An-caucbé		peu			
Praia de Caiate			Abondant (p), en augmentation		
Cancaié			disparu (t)		
Canal de Cassucuta	en régression	peu			
Purto de Kenha	en régression (petit)		en régression	disparu	disparu
Rio Amuruk		Abondant			
Djiu de Ratum			Abondant (t)		
Morança de Bantengabai	en régression (grands et petits)				
Djiu de Itecoxi			Abondant (p,t)		
Ponta Fanado (Chediã)				en augmentation Seuls des juvenil (1 a 6 cm) abondants	disparu
Purto de casca de caroço (p)		peu	en régression (p)		

Abondant, peu, vestiges, disparu, en augmentation, en régression, n'existe pas.

Liste des principales epèces de poissons présentes dans les eaux côtières d'Urok

Famille	Genre espèce	Créole	Bijagó	Français
ARIIDAE	Arius parkii	Odja pis		Mâchoiron de Guinée
	Arius heudeloti	Bagre	Egama	Mâchoiron banderille
BELONIDAE	Ablenes hians	Pis gulha	N'Godja	Orphie plate
	Strongylura senegalensis	Pis gulha	N'Godja	Aiguillette sénégalaise
	Tylosurus raphidoma	Pis gulha	Caungô	Aiguille crocodile
CARANGIDAE	Caranx hippos	Sareia bruto	Epeno	Carangue crevalle
	Caranx senegallus	Sareia de banco		Carangue du Sénégal
	Caranx crysos	Sareia dudu		Carangue coubali
	Caranx ronchus	Cachureta		Carangue jaune
	Thachurus trecae	Cachureta		Chinchard « cunène »
	Uraspis secunda	Sareia-pacana		Carangue-coton
	Chloroscombrus chrysurus	Afeteré-sareia		Sapater
	Lichia amia		Eucu	Liche
CICHLIDAE	Sarotherodon melanotheron	Bentana		Tilapia
	Tilapia guineensis			
CLUPEIDAE	Ethmalosa fimbriata	Djafal		Ethmalose d'Afrique
	Ilisha africana	Djafal		Alose rasoir
CYNOGLOSSIDAE	Cynoglossus browni	Pis banda		Langue nigérienne
	Cynoglossus canariensis			Sole-langue canarienne
	Cynoglossus monodi			Sole-langue de Guinée
	Cynoglossus senegalensis			Sole-langue sénégalaise
DASYATIDAE	Dasyatis centroura			Pastenague épineuse
	Dasyatis margarita	Pis reia	Eré	Pastenague marguerite
DREPANIDAE	Drepane africana	Peixe machado		Forgeron ailé
ELOPIDAE	Elops lacerta	Rebenta conta		Guinée copace
GERRIDAE	Gerres octatis	Pis prata	Entunre	
LOBOTIDAE	Lobotes surinamensis	Bentana de fora		Croupia roche
LUTJANIDAE	Lutjanus agennes	Bica de pedra	Essabar	Vivaneau africain rouge
	Lutjanus fulgens	Bica de bancu		Vivaneau doré
	Lutjanus goreensis	Simpoti		Vivaneau de Gorée
MUGILIDAE	Mugil cephalus			
	Mugil bananensis			Mulet banane
	Mugil capurrii	Tainha	Ero	Mulet sauteur d'Afrique
	Liza dumerili	Rabo bermelho		Mulet bouri
	Liza falcipinnis	Tcharumbè		Mulet à grandes nageoires
	Liza grandisquamis	Cacandja		Mulet écailleux
	Liza ramada	Siandja		Mulet porc
	Liza aurata	Rabu-burmedjo		Mulet doré
MYLIOBATIDAE	Pteromylaeus bovinus			Aigle-vachette
POLYNEMIDAE	Galedoides decadactylus	Barbo		Petit capitaine
RHINOBATIDAE	Rhinobatos cemiculus	Cassapaï		Poisson-guitare fouisseur
PRISTIDAE	Pristis pristis	Pis espada		Poisson-scie commun
PSETTODIAE	Psettodes belcheri	Pis banda		Turbot épineux tacheté
	Psettodes bennetti			Turbot épineux
SCIANIDAE	Pseudotolithus senegalesis	Djoto		Otolithe sénégalaise
		Cor-cor	Ecori	
SCOMBRIDAE	Acanthocybium solandri	Cachureta		Thazard-bâtard
SOLEIDAE « sans dents »	Dicologoglossa cuneata	Pis banda		Céteau
SPARIDAE	Dentex macrophthalmus	Pis prata		Denté à gros yeux
	Pagrus caeruleostictus	Sinapa		Pagre à points bleus
SPHYRAENIDAE	Sphyraena sphyraena	Bicuda	Nghoto	Bécune européenne
	Sphyraena afra			Bécune guinéenne
	Sphyraena barracuda			Barracuda
	Sphyraena guachancho			Bécune guachanche
	Pegusa lascaris (rio)	Pis banda		Sole-pole
SPHYRNIDAE	Sphyrna lewini			
	Sphyrna mokarran	Pis berga		
	Sphyrna zygaena			
	Sphyrna couardi			
RHINOPTERIDAE	Rhinoptera marginata	Pis maniot	Korekonianti	Mourine lusitanienne
	Rhinoptera bonasus		dt	
		Echkilão		
????		Galute	Eboudi	
GIGLYMOSTOMATIDAE	Ginglymostoma cirratum	N'bumbulac		Requin-nourrice

Tableau N° …Résultats, Activités et Indicateurs du Programme d'Accompagnement du Plan de Gestion

OBJECTIFS	*RÉSULTATS*	*ACTIVITÉS*	*INDICATEURS*
Objectif général *Renforcement du processus d'appropriation et de gestion participative et durable des ressources naturelles et de la diversité biologique de la zone côtière des îles Urok au bénéfice des populations résidentes et du pays*	*1. Les populations vivent dans un environnement productif et diversifié qui leur garantit un développement à court, moyen et long terme* *2. La diversité biologique est préservée et valorisée au service des populations résidentes*		

OBJECTIFS	*RÉSULTATS*	*ACTIVITÉS*	*INDICATEURS*
Objectif spécifique 1 *Contribution à la lutte contre la pauvreté dans les 3 îles et à l'amélioration du cadre de vie des communautés résidentes*	*1. La sécurité alimentaire des populations résidentes est renforcée* *2. Le transport et la communication entre les 3 îles et avec le continent sont facilités* *3. L'économie locale est dynamisée* *4. Les conditions d'hygiène et d'assainissement sont améliorées*	*1. Encourager une pêche artisanale responsable dans le territoire Urok* *2. Favoriser l'exploitation et la gestion durable des coquillages* *3. Soutenir une agriculture intégrée et durable (riziculture, fruticulture, horticulture, cultures vivrières)* *4. Appuyer la création et la gestion de banques de céréales et de boutiques communautaires* *5. Appuyer la commercialisation des produits locaux* *6. Encourager les activités génératrices de revenus, surtout auprès des femmes* *7. Encourager et promouvoir des produits du « terroir » (huile de palme, miel, sel iodé …)* *8. Appuyer le transport et la communication entre les 3 îles et avec la capitale* *9. Contribuer à l'hygiène, l'assainissement et l'accès à l'eau potable (déchets, latrines, puits)* *10. Activités récréatives et culturelles avec les jeunes*	

OBJECTIFS	*RÉSULTATS*	*ACTIVITÉS*	*INDICATEURS*
Objectif spécifique 2 *Contribution à la pérennité d'un environnement sain et productif et au maintien de la diversité biologique*	1. *L'espace et les ressources naturelles côtières sont gérés selon des règles connues, acceptées et respectées par les usagers* 2. *L'État approuve le plan de gestion et joue son rôle dans son application* 3. *L'accès prioritaire aux ressources côtières est garanti au bénéfice des communautés résidentes* 4. *Les règles d'exploitation des espaces et ressources agro-sylvo-pastorales sont négociées et adoptées par les usagers* 5. *La diversité de l'exploitation des espaces et des ressources est encouragée et valorisée au profit des populations résidentes et de la biodiversité*	1. *Agir en faveur de l'adoption officielle du Plan de gestion de la zone côtière d'Urok* 2. *Faciliter l'animation des Comités de gestion et de l'Assemblée Urok* 3. *Garantir le suivi des règles et des recommandations du Plan de gestion et décisions de l'Assemblée Urok* 4. *Développer des connaissances sur les diverses ressources et leurs utilisations – SIG* 5. *Faciliter l'information, sensibilisation et implication des usagers externes* 6. *Assurer l'implication des autorités étatiques dans le processus de cogestion du territoire Urok* 7. *Appuyer la surveillance de la zone côtière du complexe d'Urok* 8. *Conflits agro-pastoraux*	

OBJECTIFS	*RÉSULTATS*	*ACTIVITÉS*	*INDICATEURS*
Objectif spécifique 3 *Accompagnement et influence des transformations sociales qui s'opèrent au sein des communautés, en particulier auprès des jeunes, au travers d'une animation culturelle intensive*	1. *Un processus d'animation socio-culturelle permettant d'influer sur les transformations sociales vers la conservation du patrimoine naturel et culturel d'Urok est en cours dans les 3 îles* 2. *Les jeunes s'approprient ce processus et en sont le moteur* 3. *Le patrimoine culturel est mis en valeur et diffusé*	1. *ppuyer la création et l'animation d'une Maison de l'Environnement et de la Culture* 2. *Favoriser la création et l'animation d'une radio locale, antenne de la Radio de la RBABB (Janjan)* 3. *Encourager les activités culturelles favorisant la promotion de la conservation des RN d'Urok : théâtre, danses, musiques …* 4. *Appuyer des initiatives juvéniles de valorisation des RN et de la culture locale : sculpture, artisanat …*	

OBJECTIFS	*RÉSULTATS*	*ACTIVITÉS*	*INDICATEURS*
Objectif spécifique 4 *Renforcement des acteurs locaux visant, d'une part, l'appropriation du processus pour assurer sa pérennité et, d'autre part, l'accroissement des capacités de revendication de leurs droits au développement durable*	1. *Les communautés résidentes sont organisées et actives dans le processus de la conservation de la biodiversité et du développement durable de leur territoire* 2. *Les populations résidentes s'approprient progressivement le processus engagé par le projet, expriment leurs besoins et s'organisent pour les satisfaire* 3. *Les populations du complexe Urok assument chaque fois plus leurs droits et devoirs de citoyenneté*	1. *Agir en faveur de l'adoption officielle du Plan de gestion de la zone côtière d'Urok* 2. *Faciliter l'information, la formation et l'échange des groupes et leaders locaux afin qu'ils s'approprient le processus pour assurer sa durabilité* 3. *Appuyer l'information et la formation des populations locales sur leurs droits et obligations de citoyenneté* 4. *Renforcer les capacités de revendication et de lobbying des résidents pour l'accès au service de base en santé, éducation et information*	

OBJECTIFS	*RÉSULTATS*	*ACTIVITÉS*	*INDICATEURS*
Objectif spécifique 5 *Documentation et systématisation de l'expérience de gestion participative en cours pour en dégager des leçons au profit de la dynamique engagée et des initiatives semblables dans la RBABB et des AMP de la sous région*	1. *Les modalités et les résultats de l'expérience Urok sont documentés, systématisés et capitalisés* 2. *Les leçons apprises sont diffusées et partagées au profit de la conservation de la zone côtière et de ses ressources dans le territoire Urok, la RBABB et la sous région*	1. *Assurer la documentation et le débat entre les parties prenantes autour des leçons apprises dans le cadre de ce processus* 2. *Veiller à la valorisation de cette expérience auprès des communautés de la RBABB* 3. *Assurer la diffusion des leçons apprises auprès du PRCM/RAMAO*	